



**RAPPORT  
DE GESTION  
2016**

# AMÉNAGEMENTS ET RÉSEAUX

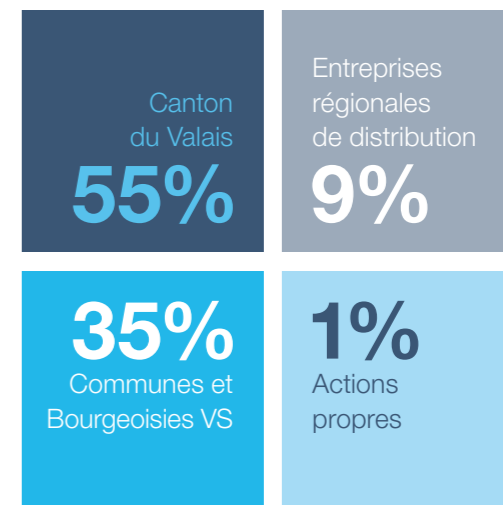
- |                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 KW Aegina AG                     | 10 Aménagement Chippis-Rhône        |
| 2 KW Merezenbach AG                | 11 FM Gougra SA                     |
| 3 Blinnenwerk AG                   | 12 FM Borgne SA                     |
| 4 Rhonewerke AG                    | 13 Lizerne et Morge SA              |
| 5 Electra-Massa AG                 | 14 Centrale mini-hydraulique Riddes |
| 6 Energie Electrique du Simplon SA | 15 FM Orsières SA                   |
| 7 KW Täschbach AG                  | 16 FM Sembrancher SA                |
| 8 KW Lötschen AG                   | 17 FM Martigny-Bourg SA             |
| 9 KW Dala AG                       | 18 Aménagement Pissevache           |
|                                    | 19 Nant de Drance SA                |

- Lignes**
- FMV participations
  - Swissgrid
  - Autres





**2016**  
EN CHIFFRES



ACTIONNARIAT

# PRODUIRE DISTRIBUER COMMERCIALISER

## de l'hydroélectricité

Fondée en **1957**

Siège à Sion

Société anonyme d'économie mixte

Capital-actions de CHF **100** millions

Régie par la Loi cantonale sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV)

**92** collaborateurs (EPT)

Mouvements d'énergie annuels d'environ **3.1** TWh

Production annuelle d'environ **1** TWh

**360** km de lignes et câbles à haute tension, via ses sociétés-filles B-Valgrid SA et Valgrid AG

**25** centrales hydroélectriques



DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE FMV  
en MCHF



MOUVEMENTS D'ÉNERGIE  
en GWh

# FMV EN 2016

**FMV est un leader en Valais de la production, de la distribution suprarégionale et du commerce d'électricité d'origine hydraulique. En guise de fil rouge, ce rapport vous incite à des rencontres avec ceux qui contribuent à la réalisation de cette perspective.**

## Utilisation des abréviations

### Finances

CHF franc suisse  
kCHF 1000 francs suisses  
MCHF 1 million de francs suisses

### Energie

kWh kilowattheure  
GWh gigawattheure (1 million de kilowattheures)  
TWh térawattheure (1 milliard de kilowattheures)

### Puissance

kW kilowatt (1000 watts)  
MW mégawatt (1000 kilowatts)  
GW gigawatt (1000 mégawatts)

### Autres

THT Très haute tension  
HT Haute tension  
EiCom Commission fédérale de l'électricité  
LApEI Loi sur l'approvisionnement en électricité  
OApEI Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité  
LFMV Loi sur les Forces Motrices Valaisannes  
NER Nouvelles énergies renouvelables  
RPC Rétribution à prix coûtant  
SCI Système de contrôle interne

Entretien avec Yves Pigueron

pages 10-12



Entretien avec Mathias Bischoff

pages 18-20



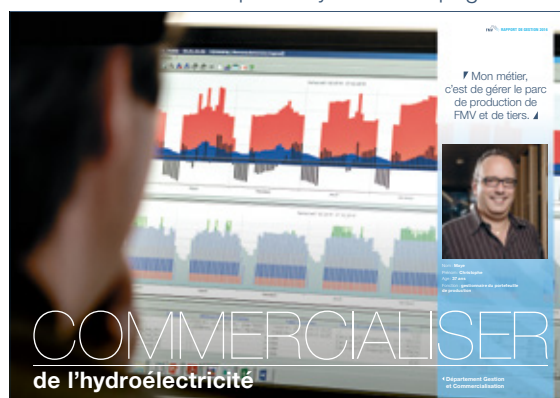
Entretien avec Vivian Vocat

pages 36-38



Entretien avec Christophe Maye

pages 52-54



# SOMMAIRE

RABAT DE COUVERTURE			
<b>Carte des aménagements et du réseau</b>			
<b>2016 en chiffres</b>			
<b>MESSAGES</b>	<b>3</b>		
<b>Message du Président</b>	<b>3</b>		
<b>Message du Directeur général</b>	<b>7</b>		
<b>FMV EN 2016</b>	<b>13</b>		
<b>Vision</b>	<b>14</b>		
<b>L'année 2016</b>	<b>16</b>		
<b>Activités</b>	<b>22</b>		
– Production	22		
– Distribution	24		
– Gestion et commercialisation	25		
– Support Management	26		
<b>Projets</b>	<b>27</b>		
<b>Gestion des risques et sécurité</b>	<b>32</b>		
<b>Développement durable</b>	<b>34</b>		
		<b>FMV EN STRUCTURE</b>	<b>39</b>
		<b>Actionnariat</b>	<b>40</b>
		<b>Organisation</b>	<b>42</b>
		– Conseil d'administration	42
		– Direction	44
		– Organigramme	45
		<b>Participations</b>	<b>46</b>
		– Production	46
		– Transport et distribution	50
		– Exploitation des aménagements et divers	51
		<b>FMV EN CHIFFRES</b>	<b>55</b>
		<b>Comptes annuels de FMV SA</b>	<b>56</b>
		– Proposition du Conseil d'administration	56
		– Compte de résultat	57
		– Bilan	58
		– Tableau des flux de trésorerie	60
		– Annexe aux comptes annuels 2016 et commentaires	61
		– Rapport de l'organe de révision	67
		<b>Comptes consolidés du Groupe FMV</b>	<b>68</b>
		– Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	68
		– Compte de résultat consolidé	71
		– Bilan consolidé	72
		– Tableau des flux de trésorerie consolidés	74
		– Commentaires sur les comptes consolidés	75
		– Rapport de l'organe de révision	79



# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les années se suivent et se ressemblent pour la branche suisse de l'électricité. L'avenir reste incertain et le prix de l'électricité est toujours bas. Toutefois, deux événements incitent à un certain optimisme: les Chambres fédérales ont pris conscience de la nécessité de soutenir la grande hydraulique. En outre, le Parlement valaisan a largement adopté la «Stratégie force hydraulique du canton du Valais» qui réserve à FMV un rôle d'acteur valaisan de référence.

Ces deux éléments confortent la stratégie de FMV qui, confiante dans l'avenir de l'hydroélectricité, poursuit ses projets de développement de son parc de production et assume sa mission de valoriser le potentiel hydroélectrique du canton. FMV veut être le partenaire privilégié des collectivités publiques et contribuer au développement économique du Valais.



▸ Le Parlement valaisan a très largement adopté la «Stratégie force hydraulique du canton du Valais» qui donne un rôle accru et central à FMV. ▲

**Pascal Gross**, Président du Conseil d'administration

Déjà tendue depuis quelques années, la situation du marché de l'électricité ne connaît pas d'amélioration notable. La surcapacité européenne, le subventionnement massif des nouvelles énergies renouvelables et le faible prix du charbon tirent toujours les prix à la baisse. Certes, un léger rebond a été enregistré fin 2016. Il est cependant difficile de savoir si cette tendance sera durable. L'avenir est d'autant plus incertain que l'économie européenne manque de souffle et que la force du franc complique encore la situation sur un marché dont l'euro est la monnaie de référence.

Cet environnement international affecte directement les acteurs suisses de la branche hydroélectrique : leurs marges baissent voire sont négatives et réduisent d'autant leur compétitivité sur les marchés. Dans la mesure où l'hydroélectricité représente 60% du mix électrique de la Suisse, cette situation, si elle perdure, aura forcément des répercussions au niveau national. Elle sera aussi préjudiciable pour les sociétés productrices et, in fine, pour les collectivités valaisannes.

Notre pays et ses citoyens doivent donc prendre conscience de la forte valeur ajoutée de la force hydraulique qui est la seule capable de produire une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible, flexible et conforme aux principes du développement durable. Un repositionnement tant politique que commercial de la production hydroélectrique s'impose dans les plus brefs délais.

Au niveau national, les Chambres ont adopté durant l'année 2016 la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et accepté de soutenir la grande hydraulique. Dans la mesure où le peuple suisse l'approuve, cette nouvelle stratégie constitue un premier pas dans la bonne direction, mais qui ne suffira pas pour surmonter les difficultés actuelles.

Par ailleurs, des discussions sont en cours au niveau fédéral sur le modèle des redevances hydrauliques qui ont été régulièrement adaptées à la hausse depuis leur

introduction. La possible ouverture complète du marché de l'électricité et la concurrence accrue qu'elle va créer entre les producteurs, ainsi que des prix de l'électricité durablement bas placent désormais cette taxe sous le feu de la critique. Comme entreprise cantonale, FMV défend le principe d'une juste rémunération de la matière première. Il faut cependant être conscient que le contexte actuel renforce les pressions sur le régime en vigueur qui ne pourra probablement pas être maintenu en l'état au-delà de 2019. L'impact sur les communautés concédantes, canton et communes, pourrait être substantiel.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a, lors de sa session de novembre 2016, approuvé à une très large majorité la nouvelle « Stratégie force hydraulique du canton du Valais ». L'objectif est de permettre au Valais de maîtriser sa force hydraulique et de générer de la valeur ajoutée dans le canton. Ce modèle confère un rôle central à FMV dont le portefeuille de production est, à terme, appelé à croître. FMV

est honorée de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Son actionnariat, composé de l'ensemble des collectivités valaisannes, lui confère des atouts certains pour relever ce défi. Elle peut éga-

lement compter sur ses compétences éprouvées en matière de gestion de sociétés et de portefeuilles énergétiques ainsi que de conduite de projets et de procédures.

Pour faire face aux enjeux croissants et aux difficultés rencontrées par les grands producteurs nationaux d'électricité, une réflexion sur l'organisation de la branche électrique en Valais a été initiée. FMV participe activement à ces réflexions menées sous l'égide du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire. FMV est persuadée que nombre de consommateurs sont prêts à payer le juste prix pour disposer d'une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible. En ces temps difficiles, c'est l'occasion pour le Valais de vérifier cette hypothèse, dans une approche coordonnée entre les acteurs de la production et de la distribution.

▼ FMV poursuit sa mission qui consiste à valoriser la force hydraulique du canton. ▲



FMV a suivi avec attention les restructurations initiées par de grands groupes en Suisse et la mise en vente de certains aménagements hydroélectriques. Elle analyse l'opportunité d'augmenter, le cas échéant, son parc de production par des acquisitions ciblées.

FMV confirme ses axes stratégiques. Elle poursuit sa mission qui consiste à valoriser la force hydraulique du canton, à devenir un partenaire privilégié des collectivités publiques et à contribuer au développement économique du canton du Valais. Avec son Centre de conduite de Chalais (NLC) qui surveille 24h/24 le réseau de distribution suprarégional à haute tension, elle offre d'ailleurs déjà une prestation unique en Valais.

Confiante dans l'avenir de l'hydroélectricité, FMV est déterminée à poursuivre ses investissements dans la construction de nouvelles centrales et la rénovation de ses installations. En témoigne la remise en service en 2016 de la centrale de Pissevache intégralement réhabilitée. De même, les travaux du nouvel aménagement Gletsch-Oberwald avancent à un rythme soutenu.

En synthèse, FMV a atteint ses objectifs pour l'exercice 2016 et peut donc poursuivre son essor sur toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle ira de l'avant dans la réalisation de ses projets, la diversification de son portefeuille énergétique et de ses activités ainsi que dans le développement de partenariats avec les collectivités publiques et les distributeurs valaisans, afin d'intensifier ses activités commerciales et de services. Forte d'options stratégiques claires, d'une situation financière solide ainsi que de ses compétences étendues, FMV est en mesure de faire face aux années difficiles qui s'annoncent et d'envisager l'avenir avec sérénité.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil d'administration qui s'impliquent avec constance dans la bonne marche de notre société. Au nom du Conseil d'administration, je remercie aussi la Direction et le personnel de FMV pour leur engagement tout au long de cette année. ▲

Au nom du Conseil d'administration  
Pascal Gross, Président



# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice sous revue s'est révélé satisfaisant malgré un contexte toujours plus difficile. Les qualités intrinsèques de FMV et l'engagement sans faille de tous les collaborateurs ont permis d'y parvenir. Au-delà de sa mission légale et de celle que lui confie désormais la « Stratégie force hydraulique du canton du Valais », FMV a poursuivi ses efforts de valorisation du produit hydraulique. Ceux-ci se sont exprimés à différents niveaux, allant de l'implication dans les discussions aux niveaux fédéral et cantonal, à des démarches plus concrètes pour mieux positionner l'hydroélectricité en tant que produit indigène et renouvelable. Ces démarches ont été menées parallèlement à la gestion quotidienne, à la valorisation du parc hydroélectrique ainsi qu'à la poursuite des projets de construction et de réhabilitation, grâce au savoir-faire et aux compétences de l'entreprise. Des atouts indispensables pour faire face à des perspectives difficiles dans un environnement exigeant.



► FMV s'efforce de développer des produits innovants dans le domaine des services-système. ▲

Paul Michellod, Directeur général

### Un résultat satisfaisant

L'exercice 2016 se boucle avec un résultat conforme aux attentes. Y parvenir, dans le contexte tendu qui prévaut, implique une optimisation efficace du portefeuille de production hydraulique. Compte tenu du caractère durable des prix bas, cette gestion au quotidien du portefeuille énergétique ne suffit plus. Ainsi, un travail permanent est effectué afin de générer de nouvelles recettes et, en parallèle, de diminuer les charges. En effet, les dix prochaines années ne laissent guère entrevoir d'embellie. Pour y faire face, FMV peut compter sur la motivation et sur les compétences élevées de ses collaboratrices et collaborateurs.

### Au service de l'hydroélectricité

En 2016, de nombreuses voix, dont celle de FMV, se sont élevées pour défendre et mieux positionner la production hydroélectrique qui couvre près de 60% du mix électrique suisse et constitue le pilier de son approvisionnement. Une prise de conscience semble poindre. FMV continuera à s'engager activement et positivement pour la défense de la grande hydraulique aux niveaux national, cantonal et régional. Des réflexions structurales devront se poursuivre afin de donner sa juste place à cette énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible.

### Un producteur d'hydroélectricité

FMV n'ayant pas, pour l'heure, de clients finaux, sa production est intégralement soumise au marché. FMV agit donc dans un environnement morose. Elle doit dès lors anticiper les évolutions sur ce marché en mutation et se positionner en conséquence.

Le premier élément central est la politique de gestion des risques de FMV qui a largement contribué aux résultats satisfaisants de l'exercice. FMV prône une gestion anticipée et prudente de son portefeuille de production en

échelonnant de manière avisée la vente de sa production sur le marché. Cette stratégie commerciale, la gestion dynamique des portefeuilles énergétiques et les mécanismes de surveillance mis en place se sont révélés efficaces également en 2016.

La situation actuelle démontre aussi que la commercialisation est une activité nécessitant des compétences pointues. FMV détient ces compétences et continuera donc à les mettre à disposition des communautés publiques, aussi bien productrices que consommatrices, pour créer des partenariats profitables à toutes les parties.

### Un centre de compétences

La gestion de projets est une activité variée mais particulièrement complexe dans le domaine de l'énergie. Elle nécessite une approche transversale et la combinaison de compétences techniques, administratives, juridiques et financières durant les différentes phases du cycle d'un projet.

▼ A quand une AOC Valais pour un autre produit de grande qualité : notre hydroélectricité! ▲

Pour FMV, les projets sont nombreux et 2016 a permis de belles avancées. La réhabilitation de la centrale de Pissevache est arrivée à son terme. L'eau de la Pissevache est, enfin, à nouveau valorisée. L'aménagement produira annuellement environ 5 GWh et est au bénéfice du régime de rétribution à prix coûtant (RPC). De même, le projet Gletsch-Oberwald se poursuit à un rythme soutenu. Pour la première fois, FMV réalise seule, pour son propre compte et sous sa responsabilité, un aménagement de cette envergure, de sa phase de conception, en passant par les différentes étapes d'études et de procédures, jusqu'à la réalisation des travaux et à la réception de l'ouvrage. Au bénéfice de la RPC, cet aménagement permettra de valoriser la chute du Rhône entre Gletsch et Oberwald, pour une production annuelle de 41 GWh. La mise en service est prévue pour la fin de l'année 2017.

La gestion du réseau 65 kV, les « routes cantonales » de l'électricité, répond aux mêmes impératifs de qualité et de fiabilité. Dans le domaine des réseaux, les projets d'envergure ne manquent pas non plus. FMV pilote notamment, pour le compte de ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid, deux projets complexes et pluridisciplinaires : le renouvellement de la station 65/16 kV des Vorziers à Martigny et le renouvellement de la ligne 65/16 kV dans la vallée de Saas, qui vise à améliorer la sécurité de l'approvisionnement électrique de cette région.

FMV s'efforce aussi de développer des produits innovants dans le domaine des services-système. Divers projets ont été initiés en collaboration avec des sociétés partenaires, offrant des perspectives intéressantes pour les années à venir. Le domaine Gestion et Commercialisation, outre les efforts au quotidien, œuvre aussi au développement d'un produit hydroélectrique valaisan.

Autre pilier de l'activité de FMV, les services de support représentent aussi une opportunité intéressante pour se diversifier, alors que la production hydroélectrique souffre des conditions actuelles du marché. FMV assume, année après année, divers mandats de gestion technique et administrative pour des sociétés dont elle est partenaire. Elle entend développer à l'avenir ce type de prestations de services.

Enfin, FMV offre, par le biais de son Centre de conduite situé à Chalais, une autre prestation relativement unique et méconnue : ce centre surveille en permanence, 24h/24 et 7j/7, une très grande partie du réseau à haute tension et plusieurs aménagements hydroélectriques qui y injectent leur production. Cette contribution est un maillon essentiel pour garantir la sécurité de l'approvisionnement électrique du canton.

En cette période incertaine, les valeurs vécues au sein de FMV assurent un cap solide. Un esprit résolument industriel à tous les niveaux hiérarchiques et une volonté collective de tendre vers l'excellence sont la clé de la réussite pour FMV. L'organisation est continuellement réévaluée et adaptée aux besoins et à la réalité. La différenciation du produit étant peu aisée dans ce domaine d'activité, la somme des compétences individuelles et la volonté commune de faire évoluer la société permettent d'entrevoir des solutions. Le patrimoine hydroélectrique de premier plan dont dispose FMV est géré par un personnel engagé et motivé pour donner à ce produit sa juste place, au profit des propriétaires de la société, collectivités publiques et acteurs valaisans de l'énergie.

Notre canton est légitimement fier des produits de son terroir. A quand une AOC Valais pour un autre produit de grande qualité : notre hydroélectricité !

### Remerciements

Au nom de l'équipe de Direction, je remercie le Conseil d'administration pour la confiance témoignée.

J'exprime également ma reconnaissance à mes collègues de la Direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de FMV, pour leur engagement important et efficace tout au long de l'exercice 2016. ▲

Paul Michellod, Directeur général

▾ Le NLC surveille en permanence, 24 h/24 et 7 j/7 le réseau suprarégional valaisan et les installations de production. ▲



Nom : **Piguero**  
Prénom : **Yves**  
Age : **34 ans**  
Fonction : **responsable du secteur  
Exploitation réseaux**

# CENTRE DE CONDUITE DU RÉSEAU

◀ Centre de conduite du réseau  
de Chalais (NLC)

▮ Nous devons veiller à la sécurité des personnes, des installations et de l’approvisionnement en électricité des Valaisans. ▮



**Responsable du secteur Exploitation réseaux, Yves Pigueron supervise les activités du Centre de conduite du réseau de Chalais (NLC). Le NLC surveille en permanence le réseau à haute tension et les aménagements.**

**L’un des rôles du NLC consiste à conduire le réseau. De quoi s’agit-il ?**

Le NLC a pour tâche de gérer le réseau 65 kV supra-régional valaisan. Cela signifie qu’il est chargé de la conduite opérationnelle qui consiste, en temps réel, à surveiller les installations du réseau et à les manœuvrer, c’est-à-dire à déclencher ou enclencher des équipements pour les mettre en sécurité. Il s’occupe aussi de la planification opérationnelle : il planifie annuellement le déclenchement des lignes à haute tension et des transformateurs, afin de permettre au personnel de FMV et à celui de ses partenaires de procéder aux travaux de maintenance.

**Vous surveillez en permanence le réseau ?**

En effet. L’objectif est de garantir une exploitation sûre du réseau en conformité avec les recommandations de la branche et la loi sur l’approvisionnement en électricité. En tout temps, nous devons donc pouvoir faire face aux événements, afin de réduire le nombre et la durée des coupures de courant pour nos clients qui sont souvent d’autres gestionnaires de réseaux locaux.

**Le NLC intervient aussi au niveau de la production ?**

Oui. Il est mandaté pour conduire les aménagements de FMV et de ses partenaires. Il les surveille et, en cas de besoin ou d’alarme, il réagit. Cela peut se faire soit en enclenchant ou en déclenchant les groupes de production, soit en téléphonant au service de piquet.

**Quels sont les moyens techniques dont vous disposez ?**

Le plus important est un équipement de télésurveillance. C’est un outil informatique qui reçoit et intègre l’ensemble des signaux en provenance du réseau et des centrales. Celles-ci sont aussi surveillées par des caméras qui nous permettent, par exemple, de repérer qu’une grille est bouchée.

▮ En tout temps, nous devons donc pouvoir faire face aux événements, afin de réduire le nombre et la durée des coupures de courant pour nos clients. ▮

**Yves Pigueron**, responsable du secteur Exploitation réseaux

**Vous assurez cette surveillance en permanence ?**

Nous fonctionnons effectivement 24h/24 et 7j/7. Le NLC est dirigé par un ingénieur et il emploie neuf personnes, les dispatchers, qui tournent en équipes de trois fois huit heures. Ces dispatchers, bilingues, ont reçu une formation spécifique chez FMV. Leur travail est pluridisciplinaire, car ils doivent à la fois surveiller en permanence les installations de production et le réseau, mais aussi, hors des heures ouvrables, assurer certaines activités du département Gestion et Commercialisation (GeCom) pour la gestion de l’énergie.

**C’est-à-dire ?**

Nous établissons des programmes énergétiques. Cela consiste à estimer la production des aménagements pour le lendemain en tenant compte de nombreux paramètres (météo, turbines en amont, etc.). Par sa présence hors des heures de bureau, le NLC peut aussi adapter ces programmes pour les mettre en conformité avec la situation réelle des productions, par le biais de transactions commerciales.

**Le NLC est donc un élément clé pour les différentes activités de FMV ?**

Nous œuvrons pour l’ensemble de nos collègues de FMV. Nous sommes responsables de la conduite des centrales et du réseau haute tension. Nous devons veiller à la sécurité des personnes, des installations et de l’approvisionnement en électricité des Valaisans. Alors oui, le NLC est un élément clé non seulement pour FMV mais aussi pour la fiabilité du réseau 65 kV suprarégional et pour la sécurité de notre approvisionnement. ▮

# FMV EN 2016



## VISION

# ÊTRE UN LEADER EN VALAIS DANS NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

**Acteur clé de la production, de la distribution suprarégionale et du commerce d'électricité d'origine hydraulique, FMV met son expérience à la disposition des collectivités publiques valaisannes. La « Stratégie force hydraulique du canton du Valais » que le Grand Conseil a largement approuvée en 2016 lui confie des responsabilités accrues dans ses domaines de compétences. L'hydroélectricité reste promise à un bel avenir et, pour s'y préparer, FMV accroît son parc de production dans une perspective de développement durable.**

Ancrée dans la loi sur les Forces Motrices Valaisannes, la mission de FMV est de « contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes et d'approvisionner le canton au profit d'un développement harmonieux de son économie ».

Dans la perspective du retour des concessions, la « Stratégie force hydraulique » adoptée par le canton du Valais fin 2016 a pour objectif que 60% de la production hydroélectrique retourne, à terme, en mains valaisannes. Ce nouveau cadre renforce aussi le rôle de FMV dans la gestion de la principale ressource énergétique naturelle du canton.

▼ La « Stratégie force hydraulique du canton du Valais » fait de FMV la société hydroélectrique de référence pour les collectivités publiques valaisannes. ▲

FMV deviendra ainsi la société hydroélectrique de référence pour les collectivités publiques valaisannes. Elle devra également faire coïncider son action avec la politique énergétique fédérale et les attentes de son principal actionnaire, le canton du Valais, définies dans sa « Stratégie du propriétaire ». FMV conciliera ces différents objectifs en adoptant une approche résolument industrielle et entrepreneuriale.

Pour être à la hauteur de la tâche qui lui est confiée, FMV renforce ses partenariats avec les entreprises de la branche et les collectivités publiques dans la production, la distribution et la commercialisation d'hydroélectricité, domaines dans lesquels elle dispose de solides compétences et d'une longue expérience.

### La production

FMV dispose d'une production propre d'environ 1 TWh, ce qui correspond au tiers de la consommation valaisanne. Confiante dans l'avenir de l'électricité d'origine hydraulique, elle entend accroître ses capacités dans le respect des principes du développement durable. A cette fin, elle optimise son parc de production. Elle augmente et diversifie également son portefeuille énergétique en construisant de nouveaux aménagements, pour son propre compte ou en partenariat, et en réhabilitant d'anciennes installations. Par ailleurs, FMV se prépare à reprendre les participations revenant au canton lors du retour des concessions et à apporter son soutien aux collectivités valaisannes dans ce processus complexe.

### La distribution

La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux sont essentielles pour l'approvisionnement en électricité des consommateurs valaisans et de l'économie cantonale. Elles sont aussi au centre des préoccupations de FMV qui, dans son activité de distributeur, veille à respecter les conditions de sécurité des personnes et des biens.

FMV intervient dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionale à haute tension (65 kV) par l'intermédiaire de ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid. Ces « routes cantonales » de l'électricité assurent le lien entre les lignes à très haute tension (THT) – les « autoroutes de l'électricité » – détenues par Swissgrid et les distributeurs régionaux d'électricité. FMV contribue aussi à l'unification du réseau de distribution suprarégionale conformément au souhait du législateur, et met ses compétences et son expertise au service de ce projet de réorganisation structurelle.

### La commercialisation

FMV commercialise une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible, à des prix concurrentiels. Elle compte parmi ses principaux clients les collectivités publiques valaisannes, les distributeurs d'électricité et des entreprises industrielles. Elle améliore et développe constamment les compétences acquises dans ce domaine, ce qui lui permet d'être performante sur les marchés internationaux de l'énergie.

FMV a également comme objectif stratégique de renforcer ses partenariats avec les collectivités publiques, les distributeurs d'électricité et les clients industriels dans le cadre de la gestion et de l'optimisation de portefeuilles énergétiques.

FMV entend par ailleurs développer le Groupe-bilan Valais fondé en 2013 et renforcer par ce biais ses collaborations avec des acteurs de la branche.

### Au service des collectivités publiques

FMV a acquis une solide expertise dans les domaines de l'hydroélectricité et des réseaux, qu'il s'agisse de la conduite des projets, du suivi des procédures ou de la gestion et de l'administration de sociétés de la branche. Elle met ses compétences multiples au service des collectivités publiques dont elle est le partenaire privilégié, suivant ainsi les objectifs fixés par le canton du Valais dans sa « Stratégie du propriétaire ». En matière de production hydroélectrique, FMV se positionne comme la société fédératrice de la communauté valaisanne. ▲

▼ Les compétences acquises dans le domaine de la commercialisation permettent à FMV d'être performante sur les marchés internationaux de l'énergie. ▲

## L'ANNÉE 2016

# CADRE GÉNÉRAL ET FAITS MARQUANTS

## En dépit du contexte international morose, FMV a atteint ses objectifs et poursuivi le développement de ses projets.

### Contexte international, national et cantonal

Les prix de l'électricité sont restés bas en 2016, malgré une légère remontée à partir du mois d'octobre. Reste à savoir si cette tendance sera durable ou si elle est un simple effet de conjoncture, notamment de la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires français.

Le gel depuis 2014 de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne et l'abandon par la BNS en 2015 du taux plancher de change EUR/CHF n'ont fait que renforcer ces incertitudes et la morosité ambiante. L'ensemble de ces événements provoque un contexte particulièrement délicat pour la branche électrique qui a dû poursuivre ses repositionnements et la diversification de ses activités durant l'exercice 2016.

La branche fait par ailleurs face au défi de l'ouverture complète du marché de l'électricité. La date de cette libéralisation n'est

pas encore connue, le Conseil fédéral souhaitant la définir en fonction de l'évolution des négociations bilatérales avec l'Union européenne relatives à l'accord sur l'électricité, de l'avancement de la Stratégie énergétique 2050, du contexte du marché et de la révision prévue de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il n'en demeure pas moins que la production de FMV est intégralement soumise au marché. Avec ce report, l'inégalité de traitement entre les producteurs soumis et non soumis au marché perdurera.

### ► La Stratégie énergétique 2050 introduit un mécanisme de soutien à la grande hydraulique. ▲

Le 30 septembre 2016, les Chambres fédérales ont approuvé la Stratégie énergétique 2050. Ce projet entérine la sortie du nucléaire et promeut une utilisation renforcée des énergies renouvelables indigènes. Dans ce cadre, les Chambres ont introduit un mécanisme de soutien à la grande hydraulique en difficulté en octroyant une prime de marché pour les installations hydrauliques d'une puissance supérieure à 10 MW. Bénéficieront de cette prime de marché maximale de 1 ct/kWh, les entreprises qui commercialiseront leur électricité sur le marché en deçà du prix de revient.

Le 27 novembre 2016, le peuple suisse a rejeté l'initiative «Sortir du nucléaire» qui voulait interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires et limiter la durée d'exploitation des centrales existantes. Favorable à une sortie du nucléaire synchronisée avec le déploiement des énergies renouvelables indigènes, le Conseil fédéral avait recommandé son rejet.

Parallèlement à la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a lancé l'élaboration d'une «Stratégie Réseaux élec-

triques», destinée notamment à permettre le développement des réseaux selon les besoins nouveaux, à optimiser les procédures et à améliorer l'acceptation par la population des nouvelles lignes. En dépit de leurs liens évidents, ces deux stratégies ont été traitées séparément avec un décalage temporel. Le Conseil fédéral a adopté le message y relatif le 13 avril 2016. Le traitement de ce dossier se poursuivra durant l'année 2017.

Dans ce contexte des réseaux, et plus particulièrement celui des réseaux à très haute tension (THT), le Tribunal administratif fédéral a rejeté les recours interjetés contre le projet de ligne aérienne THT Chamoson-Chippis. Toutefois, la procédure a été portée devant le Tribunal fédéral.

L'extension du réseau THT, en particulier du tronçon Chamoson-Chippis, est urgente et indispensable à l'ensemble des ouvrages hydroélectriques valaisans, au risque qu'environ un tiers de leur production hydroélectrique valaisanne ne puisse plus être transportée et commercialisée.

Les taux d'intérêt historiquement bas ont incité le Conseil fédéral en décembre 2015 à redéfinir le taux d'intérêt des capitaux investis dans les réseaux électriques (taux d'intérêt WACC). Celui-ci passe de 4.7% à 3.83% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a, en novembre 2016, adopté à une très large majorité la nouvelle «Stratégie force hydraulique du canton du Valais». Cette législation garantira à terme aux collectivités publiques une plus grande maîtrise des capacités hydrauliques du Valais. Le modèle arrêté, qui se veut flexible, vise à répartir la propriété des aménagements à l'échéance des concessions selon la clé suivante : 30% aux communautés concédantes; 30% à la communauté valaisanne à des conditions avantageuses (prix solidaire); 40% à un ou plusieurs partenaires tiers au prix du marché. FMV représentera la communauté valaisanne dans chaque société hydroélectrique. Elle deviendra donc l'acteur valaisan de référence et assumera une fonction d'intégrateur pour la chaîne de valeur ajoutée de la force hydraulique.

Entièrement réhabilitée,  
la centrale de Pissevache a été  
mise en service en mai 2016. ▲

### Faits marquants pour FMV en 2016

FMV a rempli sa mission et atteint ses objectifs en dépit d'un environnement difficile et de conditions météorologiques défavorables qui se traduisent par une production inférieure à la moyenne multiannuelle de 2.9%.

FMV a poursuivi l'avancement de ses projets à un rythme soutenu. Entièrement réhabilitée, la centrale de Pissevache a été mise en service en mai 2016. Les galeries et la cavité du projet Gletsch-Oberwald, dont FMV est seul maître d'ouvrage, ont été excavées conformément au planning. Par ailleurs, une étape importante a été franchie dans le projet d'aménagement sur le Rhône Massongex-Bex-Rhône (MBR), avec le dépôt de la demande de concession auprès des cantons de Vaud et du Valais en novembre 2016. A Nant de Drance, les travaux de chaudronnerie et d'électromécanique sont en cours et trois des six transformateurs ont été installés.

En ce qui concerne l'aménagement Chippis-Rhône, un recours a été déposé au Tribunal fédéral contre la concession accordée à FMV par le canton du Valais en 2014. La procédure suit son cours.

L'année 2016 a également été marquée par le fait que d'importantes sociétés nationales ont mis en vente leurs participations dans des sociétés hydroélectriques valaisannes ou suisses. FMV a suivi avec attention les dossiers susceptibles de compléter de façon avantageuse son portefeuille de production à des prix équitables.

L'année 2016 a également permis à FMV de renforcer sa participation dans la société nationale de transport Swissgrid: d'une part, FMV a racheté directement des actions de Swissgrid auprès d'un actionnaire vendeur; d'autre part, une partie des actions Swissgrid mises en vente par Alpiq a été acquise via la société SIRESO (Société d'Investissement de Suisse Occidentale SA) dont FMV est actionnaire. FMV détient désormais un peu plus de 1% du capital-actions de Swissgrid.

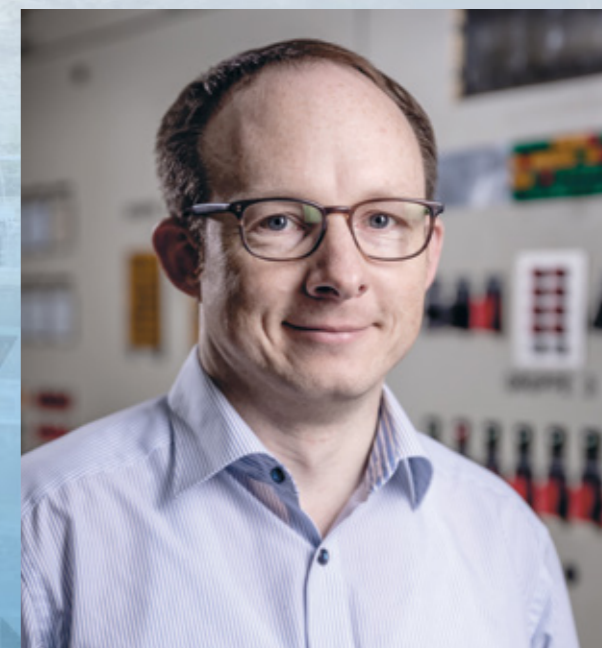
FMV poursuit le renforcement de ses partenariats avec les distributeurs valaisans. En complément des accords existants avec énergies sion région (esr) et Sierre-Energie SA (SIESA), des contrats de gestion de portefeuille ont été conclus avec la Ville de Sion et les communes du Val d'Hérens. FMV a également repris la gestion du portefeuille énergétique de la société industrielle CIMO

à Monthey. A partir de 2017, elle gèrera également directement le portefeuille de consommation du distributeur Sinergy et de la société Djéva SA. FMV est aussi prestataire de services en matière de gestion des données d'énergie pour divers gestionnaires de réseaux (Sinergy, SED2 et DransEnergie).

FMV a également poursuivi ses collaborations avec ses partenaires en Valais dans le cadre du Groupe-bilan qu'elle a fondé.

L'Assemblée générale s'est tenue le 2 juin 2016. Elle a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Favre et Maurer. En outre, le Conseil d'Etat du canton du Valais a renouvelé les mandats de Mme Epiney Savioz, de M. Kronig et de M. Cina. ▲

▼ Mon métier,  
c'est d'assurer la  
sécurité, la fiabilité et  
la disponibilité des  
aménagements dont  
je suis responsable. ▲



Nom : **Bischoff**  
Prénom : **Mathias**  
Age : **40 ans**  
Fonction : **responsable des  
aménagements de Rhonewerke AG**

# PRODUIRE

## de l'hydroélectricité

▾ Grâce au NLC, nous avons l'assurance que nos aménagements sont opérationnels en permanence. ▴



**Ingénieur en mécanique, Mathias Bischoff est responsable des aménagements de Rhonewerke AG, société-fille de FMV, et de la planification des travaux d'entretien.**

**Quelle est votre activité ?**

Je suis responsable des aménagements de Rhonewerke AG, dont FMV est l'actionnaire majoritaire, qui sont situés dans le Haut-Valais. Cela comprend les centrales de Ernen, Binn et Mörel, ainsi que le barrage de Zenbinnen et les prises d'eau de Gluringen, Fiesch et alte Binna. Mon objectif est d'assurer la sécurité, la fiabilité et la disponibilité de ces aménagements et de planifier les travaux d'entretien, en collaboration avec HYDRO Exploitation SA.

**Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?**

Les centrales d'Ernen et de Mörel ont par exemple fait l'objet, ces dernières années, d'importants travaux de réhabilitation. Je me suis occupé des commandes et des budgets et j'ai fait en sorte que ces projets puissent être finalisés en respectant les coûts et les délais. Je dois aussi veiller en permanence à la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. Mon rôle est celui d'un superviseur : je m'assure que tout est fait dans les règles.

**Vous travaillez au siège social de FMV à Sion ?**

Oui, mais je vais régulièrement sur les sites et je m'assure que le travail que nous avons commandé est fait correctement. Il m'arrive aussi de devoir prendre des décisions importantes, par exemple en cas de dommage d'envergure dans une centrale. Nous devons alors décider de changer le matériel défaillant.

▾ Je veille en permanence à la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. ▴

**Mathias Bischoff**, responsable des aménagements de Rhonewerke AG

**C'est une grande responsabilité...**

C'est vrai, mais j'apprécie ce travail. Je ne fais pas que planifier les travaux sur le papier, je participe aussi à leur réalisation.

**Est-ce que vous intervenez aussi dans la planification des travaux à court ou long terme ?**

Oui, je m'occupe par exemple des travaux d'assainissement des eaux de la vallée de Conches qui auront lieu l'année prochaine et dans ce cadre, je suis aussi chargé des contacts avec l'Etat du Valais. Les concessions octroyées à Rhonewerke AG arrivant à leur terme en 2023, je participe également aux réflexions concernant leur renouvellement.

**Quels sont vos liens avec le Centre de conduite du réseau de Chalais (NLC) ?**

Le NLC a un rôle très important dans la surveillance de la production d'énergie. Il travaille 24h/24 et 7j/7 et, lorsqu'il y a un incident sur le site, c'est lui qui fait le nécessaire pour que le service de piquet intervienne au plus vite. Nous avons ainsi l'assurance que nos aménagements sont opérationnels en permanence. J'apprécie aussi l'expérience et les compétences du personnel du NLC. ▴



## ACTIVITÉS

# PRODUCTION

**Productrice d'hydroélectricité, FMV a pour mission de valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes.**

La production hydroélectrique de FMV en chiffres :

**25** centrales hydroélectriques

une production annuelle moyenne de **1** TWh

**10%** de la production hydroélectrique valaisanne

**30%** de la consommation valaisanne

**50%** de la production hydroélectrique valaisanne en mains valaisannes

Les besoins de **230 000** ménages (base 4500 kWh/an)

FMV valorise la force motrice de l'eau. Elle produit ainsi une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible. Ses activités se déroulent dans le respect des principes du développement durable et de la protection de l'environnement.

FMV dispose de son propre parc de production. Elle détient également des participations dans divers aménagements hydroélectriques valaisans, en partenariat avec d'autres acteurs de la branche. Son portefeuille se compose principalement de productions au fil de l'eau. Au travers de ses projets et d'acquisitions ciblées, FMV entend cependant développer son portefeuille et le diversifier pour améliorer sa flexibilité.

FMV contribue aussi au développement des nouvelles énergies renouvelables, notamment des productions photovoltaïques.

### La production hydroélectrique 2016

Les aménagements hydroélectriques de FMV ont affiché une bonne disponibilité pendant l'exercice sous revue.

Toutefois, les conditions climatiques caractérisées par de faibles précipitations durant les mois charnières n'ont pas favorisé la production hydroélectrique en 2016. De ce fait, la production du Groupe FMV atteint 941 GWh en 2016; elle est inférieure de 2.9% à la moyenne multi-annuelle. ▲



## Aménagements FMV

### Hydroélectrique

---

#### **KW Aegina AG**

production totale: 176 GWh  
part production FMV: 61.6 GWh

#### **KW Merezenbach AG**

production totale: 9.5 GWh  
part production FMV: 2.4 GWh

#### **Blinnenwerk AG**

production totale: 6.7 GWh  
part production FMV: 0.61 GWh

#### **Rhonerwerke AG**

Ernen / Binn / Mörel  
production totale: 447 GWh  
part production FMV: 313 GWh

#### **Electra-Massa AG**

production totale: 583 GWh  
part production FMV: 67 GWh

#### **Energie Electrique du Simplon SA**

production totale: 234 GWh  
part production FMV: 6.8 GWh

#### **KW Täschbach AG**

production totale: 6.9 GWh  
part production FMV: 0.69 GWh

#### **KW Lötschen AG**

production totale: 317 GWh  
part production FMV: 111 GWh

#### **KW Dala AG**

production totale: 33 GWh  
part production FMV: 3.3 GWh

#### **Aménagement Chippis-Rhône**

production totale: 220 GWh  
exploité par FMV (100% FMV)

#### **FM Gougra SA**

production totale: 597 GWh  
part production FMV: 115 GWh

#### **FM Borgne SA**

production totale: 83 GWh  
part production FMV: 16.6 GWh

#### **Lizerne et Morge SA**

production totale: 152 GWh  
part production FMV: 30.5 GWh

#### **Centrale mini-hydraulique Riddes\***

production totale: 1.1 GWh  
(100% FMV)

#### **FM Orsières SA**

production totale: 102 GWh  
part production FMV: 10.2 GWh

#### **FM Sembrancher SA**

production totale: 50 GWh  
part production FMV: 5 GWh

#### **FM Martigny-Bourg SA**

production totale: 89 GWh  
part production FMV: 5.2 GWh

#### **Centrale de Pissevache\***

production totale: 5.2 GWh  
(100% FMV)

#### **Nant de Drance SA**

En construction

### Solaire photovoltaïque

---

#### **Forst Goms (Ernen)\***

production totale: 0.03 GWh

#### **Turnmatte/Turnhalle (Naters)\***

production totale: 0.07 GWh

#### **Schulhaus Mörel\***

production totale: 0.05 GWh

#### **Schulhaus Brigue\***

production totale: 0.3 GWh

#### **Vaparoid Tourtemagne\***

production totale: 0.59 GWh

#### **Emery-Epiney Sierre\***

production totale: 0.81 GWh

#### **FMV Chalais et Sion\***

production totale: 0.03 GWh

#### **Télécabine de Vercorin SA\***

production totale: 0.08 GWh

### Pellets

---

#### **Valpellets SA**

production totale: 8663 tonnes

\* Installations au bénéfice de la rétribution à prix coûtant (RPC)

## ACTIVITÉS

# DISTRIBUTION

**Par l'intermédiaire de ses sociétés-filles, FMV assume un rôle important dans la distribution suprarégionale à haute tension. En veillant à la capacité, à la fiabilité et à l'efficacité des réseaux, elle contribue grandement à la sécurité d'approvisionnement électrique du canton du Valais.**

FMV intervient principalement dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionale à haute tension (65 kV) via ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid dont elle est actionnaire majoritaire. Ces réseaux assurent le lien entre les lignes à très haute tension, propriété de Swissgrid, et les distributeurs régionaux d'électricité. FMV détient également des

participations dans deux sociétés régionales de distribution, SEIC Service Electrique Intercommunal SA à Vernayaz et EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG.

Grâce à son Centre de conduite du réseau de Chalais (NLC), FMV surveille et manœuvre en permanence (24h/24 et 7j/7) une très grande partie du réseau valaisan à haute tension et plusieurs aménagements hydroélectriques qui y injectent leur production. Le NLC gère et pilote la production de ces installations en fonction de la consommation et il assure de ce fait en continu l'équilibre du réseau électrique en Valais. Cette prestation du NLC est déterminante pour la sécurité de l'approvisionnement du canton (lire l'interview d'Yves Pigueron, p. 12).

FMV assure l'entretien, la maintenance et le renforcement du réseau de distribution suprarégionale en Valais. Elle offre également ses services aux propriétaires de réseaux amont ou aval.

La distribution suprarégionale d'électricité de FMV, c'est :

**319** km de lignes aériennes 65 kV

**41** km de câbles souterrains 65 kV

**1** centre de conduite du réseau 65 kV pour l'ensemble du canton

**40** postes de transformation 65 kV

**5** postes de transformation 220/65 kV

La loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité entrée en vigueur en juin 2015 devrait, à terme, favoriser la mise en place d'une société cantonale chargée de l'exploitation du réseau électrique suprarégional et contribuer à l'uniformisation du tarif sur l'ensemble du territoire valaisan. FMV adhère pleinement à ces objectifs.

### Faits marquants 2016

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, B-Valgrid est devenue propriétaire et gestionnaire du réseau externe 65 kV de la société CIMO à Monthey. Afin d'intégrer tous les distributeurs connectés à son réseau de distribution suprarégionale, B-Valgrid a également ouvert son capital-actions à Romande Energie Holding SA, à hauteur de 8%. Ces deux sociétés pourront ainsi intensifier leur collaboration opérationnelle, principalement dans la région du Chablais. B-Valgrid a par ailleurs initié son projet de renouvellement de la station 65/16 kV des Vorziers à Martigny.

De son côté, Valgrid a terminé l'installation d'un nouveau transformateur à Naters. Elle a par ailleurs lancé son projet de renouvellement de sa ligne 65/16 kV dans la vallée de Saas. Mené en partenariat avec le distributeur régional EVWR, ce projet important vise à améliorer la sécurité d'approvisionnement de cette zone de desserte. ▲

## ACTIVITÉS

# GESTION ET COMMERCIALISATION

**FMV a acquis de solides compétences dans la commercialisation de l'électricité qui lui permettent, non seulement de valoriser ses productions propres sur les marchés, mais aussi de mettre son expérience au service des collectivités publiques et des autres acteurs du canton.**

FMV valorise sa production annuelle d'environ 1 TWh auprès de ses clients (des distributeurs d'électricité et de grandes entreprises) ainsi que sur les marchés nationaux et internationaux. Elle offre une gamme complète de produits et de services adaptés à leurs besoins spécifiques.

Forte de ses multiples compétences ainsi que de son expérience en gestion énergétique, et disposant de tous les outils et processus nécessaires à cette activité, FMV peut offrir des prestations de qualité. Cela lui permet d'établir des relations de partenariat et de confiance mutuelle avec ses clients et avec les collectivités valaisannes.

▸ Le regroupement et l'optimisation des portefeuilles énergétiques deviennent indispensables dans le contexte actuel. ▴

### La commercialisation en 2016

Pour optimiser son portefeuille de production propre, FMV surveille en permanence l'évolution des prix de l'électricité, saisit les opportunités qui se présentent et procède à des transactions qui lui permettent d'équilibrer ses positions.

En 2016, FMV a répondu aux appels d'offres de distributeurs et de grandes entreprises cantonales et extracantonales afin d'élargir le cercle de ses clients. Elle leur fournit un service personnalisé sous forme de produits énergétiques standard ou de produits structurés spécifiques. FMV prend également une part active au négoce international, principalement avec les pays voisins, dont l'Allemagne. Elle intervient aussi sur les marchés à court terme. Les mouvements totaux d'énergie ont ainsi atteint 3.1 TWh en 2016, soit plus du triple de la production propre de FMV.

Le regroupement et l'optimisation de la gestion des portefeuilles énergétiques deviennent indispensables dans le contexte actuel. FMV a conclu plusieurs partenariats dans ce sens avec des distributeurs régionaux ainsi qu'avec des communes. Ce faisant, elle apporte à ses partenaires une contribution importante à la maîtrise des risques inhérents à ce type d'activité tout en respectant sa propre politique de gestion des risques.

Les formes de partenariats sont multiples et modulables selon les besoins propres : gestion du portefeuille de consommation; gestion du portefeuille de production avec la possibilité de définir un profil de risque; gestion globale; gestion des données d'énergie (EDM), etc. FMV a conclu de tels partenariats avec d'importants distributeurs régionaux d'électricité (esr, SIESA, Sinergy, SED2 Monthey, DransEnergie), avec des communes (notamment les Villes de Sion et de Sierre, les communes du Val d'Hérens et d'Anniviers) ainsi qu'avec différentes entreprises industrielles (CIMO, Djeva SA). Le bilan 2016 de ces collaborations a pleinement satisfait les attentes de toutes les parties.

Ces partenariats multiples sont la preuve que FMV est reconnue comme un centre de compétences dans le domaine de la ges-

tion et de la commercialisation de l'électricité. FMV compte élargir encore ce type de collaborations à l'avenir.

Le Groupe-bilan Valais, créé sous l'égide de FMV afin d'apporter aux clients de meilleures prestations à des prix concurrentiels, poursuit son développement. Il englobe environ 40% de la production hydroélectrique en mains valaisannes, de même que presque 50% de la consommation valaisanne.

Les aménagements hydroélectriques de FMV sont certifiés par un organisme neutre et indépendant (TÜV SÜD) qui atteste que l'électricité qu'ils produisent est propre et renouvelable. ▴

## ACTIVITÉS

# SUPPORT MANAGEMENT

**Les services de Support Management appuient FMV dans ses différentes activités. Ils contribuent ainsi à faire de la société un centre de compétences dans la production, la distribution suprarégionale et la commercialisation de l'électricité.**

### Finances

Le service Finances est responsable de la comptabilité et du contrôle de gestion, ainsi que de la gestion financière, des assurances et des risques. Il met ses compétences au service de FMV et de ses sociétés-filles, mais aussi de tiers.

### Ressources humaines

La réalisation des missions de FMV nécessite une palette de compétences très étendue. Dans ce contexte, le rôle des Ressources humaines prend tout son sens. Elles assurent la planification des besoins, la gestion des compétences, l'administration du personnel et le soutien aux collaborateurs. La formation de base des apprentis et des stagiaires ainsi que la formation continue du personnel sont élevées au rang d'objectif prioritaire. Les RH veillent à la concrétisation de cet objectif et à ce que FMV mérite son statut d'entreprise formatrice.

▀ La formation de base ainsi que la formation continue sont élevées au rang d'objectif prioritaire. ▲

### Informatique et infrastructure

Ce service met à disposition du personnel de FMV une infrastructure informatique et logistique performante. FMV dispose de tous les outils indispensables à la gestion des données énergétiques qui constitue une part essentielle de son activité.

### Secrétariat général

Responsable de l'administration générale de FMV, le Secrétariat général soutient les organes dirigeants dans leurs activités et assure la liaison entre les différents services. Il fournit le soutien juridique et se charge aussi de l'administration des sociétés-filles gérées par FMV.

### Communication

Ce service assure la communication interne et externe de FMV et veille à son image.

FMV soutient, au niveau cantonal, des activités destinées aux jeunes. Elle est notamment partenaire de Ski Valais depuis 2007, encourageant ainsi la relève du ski alpin, et du FC Sion, club valaisan par excellence. ▲

## PROJETS

# DÉVELOPPER LE PORTEFEUILLE DE PRODUCTION DE FMV

**FMV est confiante en l'avenir de l'énergie hydraulique et continue d'investir dans divers projets. Elle contribue ainsi à la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Valais et de la Suisse tout en participant, à son niveau, à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.**

FMV réhabilite des installations existantes pour en optimiser la production, projette de nouveaux aménagements sur le Rhône afin de valoriser son potentiel hydraulique et participe à la construction d'une centrale de pompage-turbinage. Elle augmente et diversifie ainsi son portefeuille énergétique.

## CENTRALES AU FIL DE L'EAU

### Gletsch-Oberwald

Cette future centrale, dont FMV est seule maître d'ouvrage, valorisera la chute du Rhône entre Gletsch et Oberwald. L'aménagement, entièrement enterré, aura une puissance de 14 MW et produira environ 41 GWh par an, ce qui représente la consommation annuelle d'environ 9000 ménages.

Les travaux ont démarré en 2015. L'année 2016 a été consacrée au percement des galeries, à l'excavation de la centrale et du dessableur et aux travaux de bétonnage.

Une journée portes ouvertes du chantier a été organisée en septembre. Cette manifestation a connu un grand succès auprès du public et des médias.

La centrale devrait être mise en service en 2017. Elle bénéficiera du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

### Chippis-Rhône

L'aménagement Chippis-Rhône est centenaire. Sa production annuelle de 220 GWh représente une part importante du portefeuille énergétique de FMV.

En 2014, le canton du Valais a accordé une nouvelle concession de droits d'eau à FMV. Les installations étant situées à proximité de zones protégées, la concession intègre de nombreuses mesures de compensation environnementale destinées à améliorer la migration piscicole et à préserver la nature et le paysage.

Cette concession a cependant suscité divers recours auprès des autorités judiciaires. La procédure est actuellement pendante au Tribunal fédéral.

En parallèle, FMV a finalisé l'étude du « Suivi Scientifique du Rhône à Finges » (SSRF), menée conformément aux exigences du canton. Ce suivi a pour but d'analyser divers impacts environnementaux de l'aménagement pendant une période d'observation de cinq ans. Il s'agit d'une démarche innovante et pointue, menée par des experts reconnus dans leurs domaines de compétences. Le dossier a été déposé durant l'année sous revue. Il permettra au Conseil d'Etat de fixer définitivement les débits de dotation, le cas échéant de les moduler plus finement.

L'aménagement  
de Pissevache a été  
remis en service  
en mai 2016.



### Renouvellement de la centrale de Bramois

Mise en service en 1917, cette centrale nécessite un renouvellement complet. La société Forces Motrices de la Borgne, dont FMV est actionnaire à hauteur de 20%, a mandaté FMV pour piloter ce projet.

Le renouvellement consiste à remplacer les installations actuelles par deux groupes d'une puissance de 16 MW chacun, qui produiront environ 86 GWh par an, soit la consommation annuelle de près de 20 000 ménages.

Le premier groupe a été mis en service en mai 2016. Le groupe de production mini-hydraulique, qui exploite la chute entre la centrale et la Borgne, et le second groupe seront mis en service durant le premier semestre 2017.

### Renouvellement de la centrale de Pissevache

La centrale de Pissevache, qui date du début du XX<sup>e</sup> siècle, a été mise hors service en 1997 pour des raisons de sécurité. FMV a obtenu une autorisation de construire pour procéder à son renouvellement complet.

Suite à la construction de la conduite forcée en galerie, le nouveau groupe de production a été installé au premier trimestre 2016. L'aménagement, renouvelé dans sa quasi-totalité, a été remis en service en mai 2016 et il a produit plus de 4 millions de kWh jusqu'à la fin de l'année.

L'aménagement bénéficie du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

### Massongex-Bex-Rhône (MBR)

Ce projet, conduit en partenariat avec Romande Energie SA et les Services Industriels de Lausanne, prévoit la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le Rhône dans la région de Massongex-Bex qui produira environ

75 GWh par an. Le projet a reçu le soutien officiel des cantons de Vaud et du Valais. Il a aussi été reconnu d'importance nationale par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

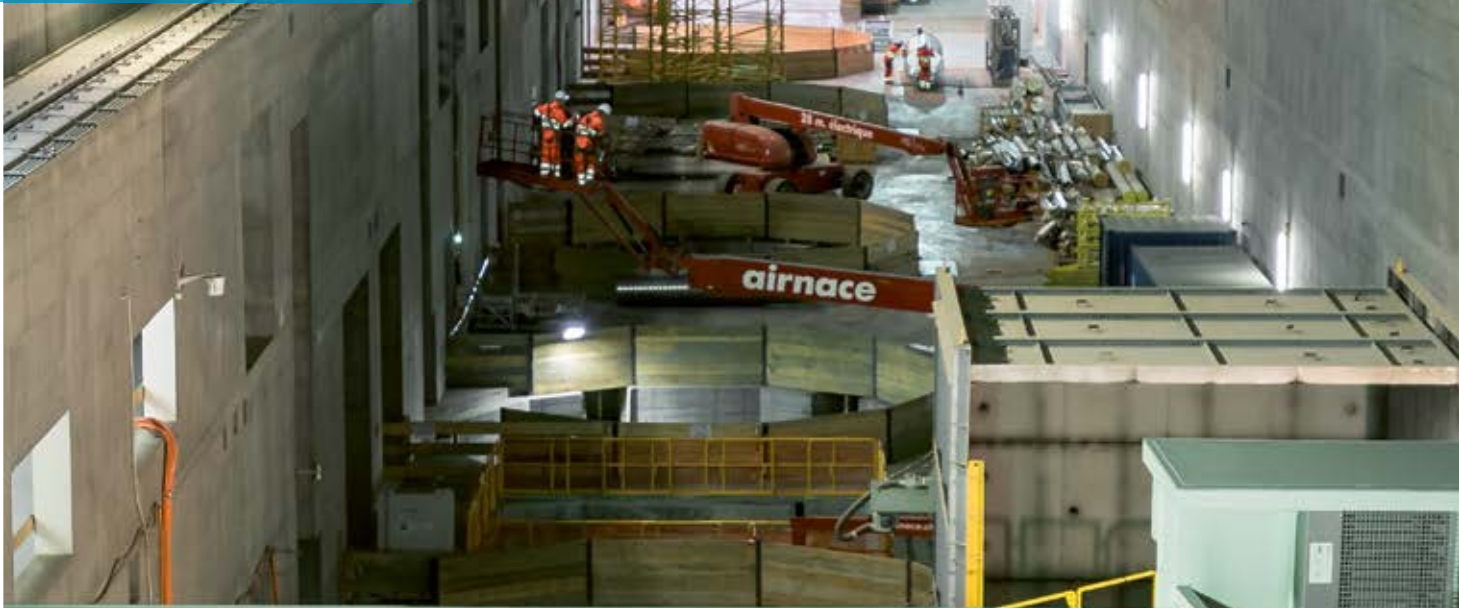
▼ **L'année 2016 a été marquée par le dépôt des demandes de concession pour l'aménagement MBR.** ▲

Le projet est interdépendant de celui de la troisième correction du Rhône (PA-R3 2012). De ce fait, les études et le dossier de demande de concession ont été réalisés en coordination étroite entre les porteurs des deux projets et leurs experts mandatés.

La fin de l'année 2016 a été marquée par le dépôt des demandes de concession auprès des cantons de Vaud et du Valais. Par ailleurs, les discussions avec les communes riveraines et les tiers concernés se sont poursuivies. ▲



Nant de Drance sera l'une des plus puissantes usines de pompage-turbinage en Europe.





## POMPAGE-TURBINAGE

Le pompage-turbinage est essentiel pour répondre à la demande croissante en énergie de réglage, faire face aux irrégularités des productions issues des nouvelles énergies renouvelables (NER) et garantir la stabilité du réseau électrique. Le Valais se prête particulièrement bien à ce type d'installations. FMV est partie prenante de deux projets.

### Nant de Drance

Le projet consiste en la construction d'une centrale de pompage-turbinage entre les barrages du Vieux-Emosson et d'Emosson. Avec sa puissance de 900 MW et une capacité de régulation de 1800 MW, cette centrale sera l'une des plus puissantes en Europe. La construction de l'aménagement, sa mise en service et son exploitation sont assurées par la société Nant de Drance SA dont les actionnaires sont Alpiq (39%), les CFF (36%), les Services Industriels de Bâle – IWB (15%) et FMV (10%).

▼ Par ses projets, FMV contribue à son niveau à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. ▲

Le montage des installations électromécaniques et la construction des éléments de chaudronnerie ont progressé à un rythme soutenu durant l'année 2016. La mise en service de l'installation se fera progressivement à partir de 2018.

### Riddes – Lac des Dix (RhôDix)

FMV poursuit des études en vue de pomper les eaux du Rhône entre Riddes et le lac des Dix, en collaboration avec

Grande Dixence, propriétaire des installations. Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux, il est prévu d'aménager un bassin qui régulera les effets du marnage et qui pourrait aussi servir de réservoir pour alimenter

le pompage des eaux. Ce projet a reçu le soutien officiel du Conseil d'Etat.

La planification cantonale relative à l'assainissement des éclusées s'est poursuivie en 2016. Elle a pour objectif d'analyser les mesures constructives qui devront être réalisées dans la région de Riddes. ▲

## NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NER)

Conformément à ses axes stratégiques, FMV poursuit son engagement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

Elle procède à l'extension de parcs photovoltaïques existants, en partenariat avec des acteurs locaux. ▲

## GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

# LA GESTION DES RISQUES, UNE PRIORITÉ POUR FMV

**Pour maîtriser les risques inhérents à ses activités, FMV a mis en place une gestion globale, performante et proactive. Toutes ses décisions importantes relatives à la stratégie, à la conduite des projets et à ses activités opérationnelles intègrent une réflexion sur les risques.**

Qu'il s'agisse de production, de distribution ou de gestion et de commercialisation de l'électricité, les activités de FMV sont soumises aux aléas du prix de l'électricité et du taux de change. Les variations météorologiques influencent également le volume de la production propre de FMV. La société doit par ailleurs faire face au risque d'insolvabilité de ses contreparties et à celui engendré par les procédures.

### Une politique réévaluée chaque année

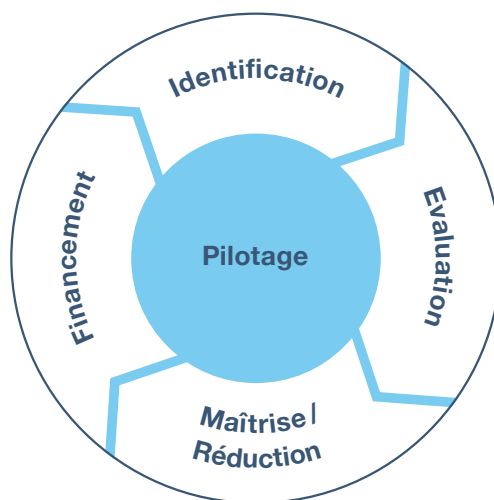
Pour faire face à son environnement changeant, FMV a adopté une politique de gestion des risques que le Conseil d'administration réévalue chaque année. La mise en place d'un processus de revue périodique permet à FMV de faire face aux risques identifiés et de servir ses clients de manière fiable.

### Une organisation efficace

La supervision de la gestion des risques est assurée par le Comité de risque, une délégation spécialisée du Conseil d'administration. Un membre de la Direction est chargé de coordonner cette activité avec les répondants spécialisés de chaque département.

### Un processus en cinq étapes

La gestion des risques au sein du groupe FMV fait l'objet d'un processus standardisé comprenant cinq étapes :



### Un contrôle constant

FMV dispose d'un Système de contrôle interne (SCI) qui s'occupe des risques opérationnels. Le SCI garantit la fiabilité de la comptabilité et des états financiers.

Dans le cadre du SCI, les comptes importants des états financiers ainsi que les processus qui les influencent ont été analysés et documentés. Les risques ont été identifiés et des contrôles adéquats ont été instaurés. Tous ces processus et contrôles sont continuellement testés, revus et au besoin adaptés. En outre, l'organe de révision vérifie régulièrement la concordance du SCI avec la situation de l'entreprise.

### Encadrement et formation

FMV a mis en place une organisation du travail et un encadrement afin de préserver la santé de son personnel et de garantir la sécurité de ses collaborateurs et de ses prestataires. Cette approche, qui implique de nombreux acteurs, est sans cesse améliorée. FMV est certifiée OHSAS 18001, norme qui atteste des bonnes pratiques dans ce domaine.

FMV veille à la sécurité de ses collaborateurs et à la fiabilité de ses installations. ▲

Pour mener à bien sa politique de sécurité, FMV s'est dotée d'une Commission de sécurité et de santé dans laquelle siège un délégué de la commission du personnel. En outre, son chargé de sécurité organise régulièrement et selon les besoins des modules de sensibilisation et de formation spécifiques à l'attention du personnel de FMV et des entreprises mandatées. Il surveille et coordonne les mesures assurant la sécurité des collaborateurs sur leur lieu de travail et procède à des audits.

### Sûreté des installations

Afin de garantir la fiabilité et la sécurité de ses installations, FMV a élaboré un système efficace d'interventions, de contrôles et d'échanges d'informations entre

les partenaires et prestataires concernés. Le service de gestion d'actifs a également défini des standards de sécurité et de qualité.

FMV a confié l'exploitation et la maintenance de ses aménagements de production à la société HYDRO Exploitation SA, spécialisée dans ce domaine. Celle-ci a également mis en place des systèmes performants de management dans les domaines de la qualité et de l'environnement. Cette entreprise intègre la gestion des risques dans ses activités et elle se préoccupe de la santé de son personnel et de la sécurité. FMV veille au maintien des systèmes de sécurité de son sous-traitant. ▲

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

**FMV inscrit ses différentes activités dans le cadre du développement durable et s'engage à tenir compte des contraintes économiques, environnementales et sociétales.**

### Production durable

FMV dispose d'un parc de production 100% hydroélectrique, donc renouvelable. Ses aménagements ont reçu le certificat TÜV SÜD attribué par un organisme indépendant qui atteste qu'ils sont à échelle humaine, intégrés dans le milieu naturel et qu'ils respectent les principes du développement durable.

### Management de la qualité

Afin de garantir la qualité de ses prestations, FMV a mis en place son Système de Management Intégré (SMI) certifié ISO 9001. En 2016, FMV a obtenu le renouvellement de cette certification selon sa dernière version (édition 2015).

### Attitude performante et citoyenne

FMV dispose du label «Valais Excellence» qui distingue «les entreprises valaisannes les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services». En 2016, FMV a obtenu le renouvellement de ce label au terme d'une procédure d'audit complète.

Acteur clé de la politique énergétique cantonale, FMV contribue grandement à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes. Elle participe de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Valais et au développement économique du canton.



### Respect de l'environnement

Soucieuse d'agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement, FMV dispose d'un Système de Management Environnemental (SME) qui a été certifié en 2016 par la toute nouvelle version de la norme ISO 14001 (attribuée aux entreprises qui concilient les impératifs liés à leurs activités et le respect de l'environnement). Quant à son Système de Management de l'énergie (SMé), il a été à nouveau certifié cette année par la norme ISO 50001 (qui atteste d'une gestion efficace de sa propre consommation de l'énergie). La Direction veille à ce que les ressources nécessaires soient attribuées à l'établissement, la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration du SME et du SMé.

FMV s'engage à maîtriser les impacts environnementaux de ses activités. Elle veille à ménager et à préserver l'environnement, en tenant compte des impératifs économiques et sociétaux. Elle met tout en œuvre pour prévenir les risques de pollution, réduire sa production de déchets et les recycler. Elle s'attache aussi à maîtriser sa consommation énergétique et à réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

▼ La volonté de FMV de respecter l'environnement se traduit par des actions concrètes. ▲

Cette volonté affichée se traduit par des actions concrètes :

- Dans le cadre de la construction de la future centrale Gletsch-Oberwald, FMV a constitué un groupe de suivi auquel participent notamment des représentants d'organisations environnementales et des tiers. Au titre de mesures de compensation, FMV s'est par ailleurs engagée à revitaliser la zone alluviale à l'aval de la restitution et à laisser dans le Rhône un débit de dotation supérieur aux exigences légales, de manière à améliorer l'aspect du paysage et l'attrait touristique du site.
- Les aménagements naturels réalisés par FMV sur les sites de l'aménagement Chippis-Rhône ont reçu le label « Natur & Wirtschaft » décerné par la Fondation Nature et Economie.
- Afin d'économiser l'énergie et de limiter ses émissions de CO<sub>2</sub>, FMV a équipé ses bâtiments administratifs de panneaux solaires qui produisent l'équivalent d'environ 15% de sa consommation. Elle a par ailleurs acquis des véhicules à basse consommation, notamment une voiture électrique et une automobile hybride. ▲

▼ Mon métier,  
c'est de contrôler  
et d'entretenir les  
lignes du réseau  
électrique. ▲



Nom : **Vocat**  
Prénom : **Vivian**  
Age : **48 ans**  
Fonction : **lignard**

# DISTRIBUER

## de l'électricité

## ► Pour nous, le NLC, c'est une sécurité. ▲

**Depuis vingt-sept ans, Vivian Vocat est lignard chez FMV. Il apprécie d'être en plein air et de travailler en équipe.**

### **En quoi consiste votre travail ?**

Avec mes collègues, je m'occupe de réseaux électriques, depuis les barrages jusqu'aux stations de transformation. Cela signifie qu'on assure l'entretien et le contrôle des lignes, des pylônes, des poteaux et des câbles des réseaux 65 kV, 16 kV, 9 kV et de quelques lignes à basse tension.

### **Vous intervenez dans tout le Valais ?**

Oui. Nous assurons la fiabilité de l'ensemble du réseau dont FMV a l'entretien. Ce réseau est très vaste : il s'étend du col du Nufenen jusqu'à Saint-Triphon. Il dessert aussi quelques vallées latérales.

### **Concrètement, que faites-vous ?**

Suivant le travail qu'il y a à faire, nous grimpons aux pylônes ou aux poteaux pour effectuer divers travaux. Nous coupons aussi les branches des arbres pour éviter les pannes.

### **Qu'est-ce qui produit ces pannes ?**

Les causes sont diverses. Certaines coupures sont dues aux conditions météo comme des coups de vent ou à des arbres ou des branches qui tombent sur une ligne sous le poids de la neige. D'autres sont provoquées par des fouines qui rongent les câbles enfouis ou encore par des oiseaux.

### **Qui vous appelle quand il y a un problème ?**

C'est le Centre de conduite du réseau de Chalais (NLC). En cas de panne, l'alarme est donnée au NLC qui, de jour comme de nuit, nous envoie sur place ou fait



► Nous assurons la fiabilité d'un réseau qui s'étend du col du Nufenen jusqu'à Saint-Triphon. ▲

**Vivian Vocat**, lignard

appel au service de piquet. La nuit et le week-end, l'un d'entre nous est de piquet et il doit gérer l'intervention. Il téléphone aux collègues, on se donne rendez-vous ici, au Centre de conduite, on charge le matériel et on part sur le terrain. Quand c'est possible, par exemple pour les réseaux 9 kV ou de basse tension, on répare la nuit. Sinon, on attend le matin pour intervenir.

### **C'est donc le NLC qui vous dit où aller ?**

Oui, mais son rôle va plus loin. Lorsqu'on doit intervenir sur une ligne, le NLC fait le nécessaire pour la déclencher et nous dit quand on peut aller faire le travail. Pour nous, c'est une sécurité. On contrôle cependant toujours que la ligne est déclenchée avec une perche avant de débiter les travaux.

### **Quelles sont les principales difficultés de votre métier ?**

C'est un métier très physique et éprouvant. Surtout l'hiver, quand il y a beaucoup de neige ou l'été, quand il fait très chaud.

### **Pourquoi avez-vous choisi d'être lignard ?**

Parce que j'aime être en plein air et travailler en équipe. En outre, nos tâches sont variées. Cela fait vingt-sept ans que je suis lignard chez FMV, cela prouve que j'aime mon métier et que j'apprécie mon employeur. ▲

# FMV EN STRUCTURE



# ACTIONNARIAT

## Résumé de l'actionariat (Etat au 31.12.2016)

Actions type «A»	Nombre
a) Canton du Valais	1 020 000
<b>Total type «A»</b>	<b>1 020 000</b>

Actions type «B»	Nombre
b) Communes et bourgeoisies	695 950
c) Sociétés régionales de distribution	180 034
d) Autres	80 000
e) Actions propres	24 016
<b>Total type «B»</b>	<b>980 000</b>
<b>Total types «A» et «B»</b>	<b>2 000 000</b>

## Liste des actionnaires

Actions type «A»	Nombre	%
a) Canton du Valais	1 020 000	51.000
<b>Total type «A»</b>	<b>1 020 000</b>	<b>51.000</b>

Actions type «B»	Nombre	%
<b>b) Communes et bourgeoisies</b>		
(Les bourgeoisies sont mentionnées spécialement)		
Agettes, Les	590	0.030
Anniviers	23 369	1.168
Arbaz	868	0.043
Ardon	5 010	0.251
Ausserberg	833	0.042
Ayent	9 289	0.464
Bagnes	58 315	2.916
Baltschieder	929	0.046
Bellwald	67	0.003
Binn	2 617	0.131
Blatten	520	0.026
Bourg-Saint-Pierre	4 363	0.218
Bovernier	5 822	0.291
Bürchen	1 405	0.070
Chalais	4 357	0.218
Chamoson	3 829	0.191
Champéry	2 962	0.148
Charrat	2 274	0.114
Chermignon: Bourgeoisie	4 970	0.249
Chippis	7 772	0.389
Collombey-Muraz	5 200	0.260
Collombey-Muraz: Bourgeoisie	1 379	0.069
Collonges	1 154	0.058
Conthey	10 895	0.545
Dorénaz	731	0.037
Eggerberg	408	0.020
Eischoll	793	0.040
Eisten	14 201	0.710
Embd	2 466	0.123
Ernen	4 717	0.236
Evionnaz	200	0.010

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Evolène	21 882	1.094
Ferden	2 540	0.127
Fiesch	2 666	0.133
Fieschertal	5 446	0.272
Finhaut	900	0.045
Fully	7 843	0.392
Grächen	6 847	0.342
Grafschaft	141	0.007
Grimisuat	2 448	0.122
Grône	2 353	0.118
Hérémence	16 662	0.833
Icogne	4 162	0.208
Icogne : Bourgeoisie	1 202	0.060
Iséables	1 825	0.091
Kippel	1 078	0.054
Lalden	878	0.044
Lax	687	0.034
Lens	5 606	0.280
Leukerbad	4 695	0.235
Leytron	3 813	0.191
Liddes	5 289	0.264
Martigny	16 999	0.850
Martigny-Combe	5 911	0.296
Massongex	1 629	0.081
Miège	1 187	0.059
Mollens	1 155	0.058
Montana	4 797	0.240
Monthey	35 734	1.787
Mont-Noble	4 042	0.202
Münster-Geschinen	2 497	0.125
Naters : Bourgeoisie	2 670	0.134
Nendaz	16 132	0.807
Niedergesteln	601	0.030
Niederwald	246	0.012
Obergoms	3 433	0.172
Orsières	19 193	0.960
Port-Valais	3 486	0.174
Randa	7 693	0.385
Randogne	5 233	0.262
Raron	2 466	0.123
Reckingen-Gluringen	17	0.001
Riddes	4 325	0.216
Saas-Almagell	6 122	0.306
Saas-Balen	4 659	0.233
Saas-Fee	6 097	0.305
Saas-Grund	4 459	0.223
Saillon	2 573	0.129
Salgesch	1 974	0.099
Salvan	100	0.005
Savièse	8 764	0.438
Saxon	5 498	0.275
Sembracher	8 312	0.416
Sierre	28 310	1.416
Sion	56 817	2.841
Stalden	7 637	0.382

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Staldenried	3 323	0.166
Saint-Gingolph	1 155	0.058
Saint-Léonard	2 703	0.135
Saint-Martin	8 780	0.439
Saint-Maurice	8 958	0.448
St. Niklaus	21 856	1.093
Täsch	5 244	0.262
Törbel	1 404	0.070
Trient	1 000	0.050
Troistorrents	8 084	0.404
Unterbäch	1 121	0.056
Val-d'Illicz	2 156	0.108
Venthône	1 238	0.062
Vernayaz	5 898	0.295
Vérossaz	461	0.023
Vétroz	7 107	0.355
Vex	5 929	0.296
Veyras	1 419	0.071
Veysonnaz	760	0.038
Vionnaz	3 175	0.159
Visp	24 130	1.207
Visperterminen	2 337	0.117
Vollèges	3 580	0.179
Vouvry	6 436	0.322
Wiler	889	0.044
Zeneggen	457	0.023
Zwischbergen	3 114	0.156
Zwischbergen : Bourgeoisie	1 200	0.060
<b>Total</b>	<b>695 950</b>	<b>34.797</b>

#### c) Sociétés régionales de distribution

Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	87 130	4.357
Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ)	35 050	1.753
Energiedienste Steg-Hohtenn AG (EDSH)	9 342	0.467
ReLL AG	33 512	1.676
Sinergy Commerce SA	7 500	0.375
Sinergy Infrastructure SA	7 500	0.375
<b>Total</b>	<b>180 034</b>	<b>9.002</b>

#### d) Autres

Dépôt de l'Etat du Valais / BCV	80 000	4.000
<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>4.000</b>

#### e) Actions propres

FMV SA	24 016	1.201
<b>Total</b>	<b>24 016</b>	<b>1.201</b>

---

**Total type «B» 980 000 49.000**

---

**Total types «A» et «B» 2 000 000 100.000**

## ORGANISATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'administration de FMV est composé de 11 membres, dont 5 sont désignés par le Conseil d'Etat.**

Le Conseil d'administration a mis en place trois comités spécialisés permanents :

- 1) le comité stratégique a pour mission l'examen et l'élaboration de la stratégie du Groupe FMV;
- 2) le comité de risque étudie et propose au Conseil d'administration une politique de gestion des risques;
- 3) le comité d'audit analyse et surveille le domaine financier du Groupe FMV. ▲

### Composition du Conseil d'administration en 2016

	Expiration des mandats à l'Assemblée générale		Expiration des mandats à l'Assemblée générale
<p><b>1. Pascal Gross, Président *</b> Ingénieur civil EPFL-SIA, Saint-Maurice Président du comité stratégique Membre du comité de risque</p>	2017	<p><b>6. Evelyne Epiney Savioz *</b> Experte en finances et controlling, Sierre Membre du comité d'audit</p>	2019
<p><b>2. Renato Kronig, Vice-président *</b> Avocat-notaire, Brigue-Glis Président du comité d'audit</p>	2019	<p><b>7. Marc-Henri Favre</b> Maîtrise bancaire, président de Martigny Membre du comité d'audit</p>	2019
<p><b>3. Damien Métrailler, Vice-président *</b> Directeur de filière et membre de la Direction générale Orif, président d'Evolène Président du comité de risque</p>	2017	<p><b>8. Marcel Maurer</b> Ingénieur EPFZ, président de Sion Membre du comité stratégique</p>	2019
<p><b>4. Christoph Bürgin</b> Président de Zermatt Membre du comité stratégique</p>	2018	<p><b>9. Jean-Pierre Morand</b> Avocat d'affaires, Verbier/Genève Membre du comité de risque</p>	2018
<p><b>5. Jean-Michel Cina *</b> Conseiller d'Etat, Salquenen Membre du comité stratégique</p>	2019	<p><b>10. Olivier Salamin</b> Vice-président de Sierre Membre du comité d'audit</p>	2018
		<p><b>11. Patrick Z'Brun</b> Entrepreneur, Salquenen Membre du comité de risque</p>	2018

\* Administrateurs désignés par le Conseil d'Etat



- 4 1 8
- 5 2 9
- 6 3 10
- 7 11



## ORGANISATION

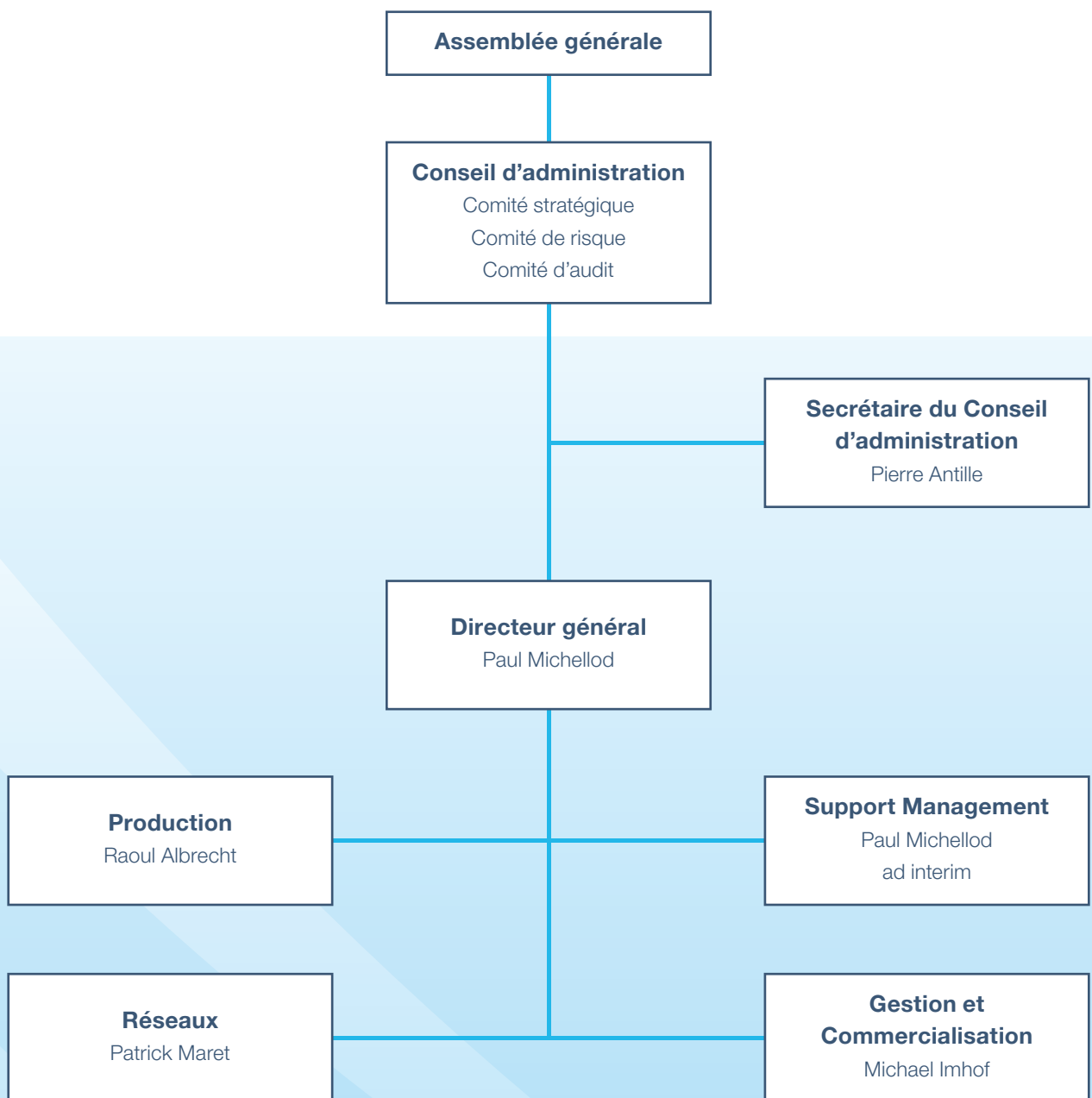
# DIRECTION



- 1. Paul Michellod**  
 Directeur général,  
 responsable ad interim  
 département  
 Support Management
- 2. Patrick Maret**  
 Membre de la Direction,  
 responsable département  
 Réseaux
- 3. Raoul Albrecht**  
 Membre de la Direction,  
 responsable département  
 Production
- 4. Michael Imhof**  
 Membre de la Direction,  
 responsable département  
 Gestion et Commercialisation
- 5. Pierre Antille**  
 Secrétaire général

## ORGANISATION

## ORGANIGRAMME



## PARTICIPATIONS

# PRODUCTION

### PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°

Participation FMV   
 Production annuelle 

#### Rhonewerke AG

4

Capital-actions	CHF 24 000 000
Autre actionnaire	EnAlpin AG (30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Ernen, Mörel, Binn
Bassins versants (apports)	Rhône, Binna
Participations	KW Aegina AG (50%), KW Lötschen AG (50%), FM Gougra SA (27.5%)

%  
**70**

GWh  
**858**



#### Kraftwerk Merezenbach AG

2

Capital-actions	CHF 500 000
Autre actionnaire	Elektrizitätswerk Obergoms AG (75%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Moos, Münster-Geschinen
Bassin versant (apports)	Merezenbach

%  
**25**

GWh  
**9.5**



#### Lizerne et Morge SA

13

Capital-actions	CHF 10 000 000
Autres actionnaires	Axpo Trading AG (50%), Commune de Sion (20%), Commune de Sierre (10%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Ardon
Bassins versants (apports)	Lizerne, Morge, Derbonne, Nétage

%  
**20**

GWh  
**152**



#### Forces Motrices de la Borgne SA

12

Capital-actions	CHF 12 000 000
Autres actionnaires	Grande Dixence SA (29%), Commune de Saint-Martin (16.12%), Commune d'Hérémece (15.61%), Commune de Vex (9.69%), Commune de Mont-Noble (8.59%), Commune de Sion (0.99%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Bramois, Sauterôt
Bassins versants (apports)	Borgne, Dixence

%  
**20**

GWh  
**83**

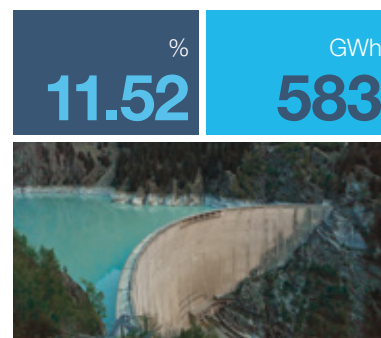


## PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV   
Production annuelle **Electra-Massa AG**

5

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (23.03%), BKW Energie AG (16.12%), IWB (14%), Axpo Power SA (13.81%), Alpiq AG (11.52%), Groupe E SA (10%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagement	Bitsch
Bassin versant (apports)	Massa

**Compagnie des Forces Motrices d'Orsières – FMO SA**

15

Capital-actions	CHF 2 000 000
Autres actionnaires	CIMO SA (58%), Commune de Liddes (16%), Commune d'Orsières (16%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Orsières, Niollet
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret, Torrent de l'A, Reuse de Saleine

**Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA**

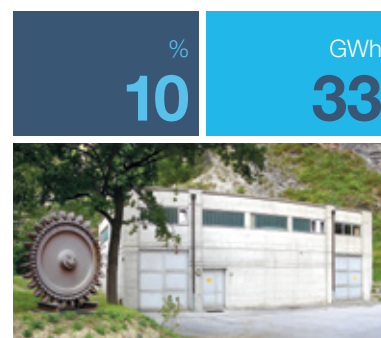
16

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Orsières (50.10%), Romande Energie Holding SA (20.60%), Commune de Sembrancher (19.30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Sembrancher
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret

**Kraftwerke Dala AG**

9

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Inden (39.80%), Commune d'Albinen (22.70%), Commune de Leuk (16.80%), Commune de Varen (8.90%), Commune de Leukerbad (1.80%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Dalaloch, Leuk
Bassin versant (apports)	Dala

**Kraftwerk Täschbach AG**

7

Capital-actions	CHF 2 500 000
Autres actionnaires	EWZ AG (30%), Bourgeoisie de Täsch (26%), Commune de Täsch (25%), Commune de Randa (9%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Täsch
Bassin versant (apports)	Täschbach





## PRODUCTION

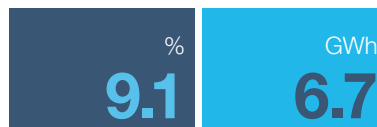
Emplacement sur la carte  n°

Participation FMV   
Production annuelle 

### Binnenwerk AG

3

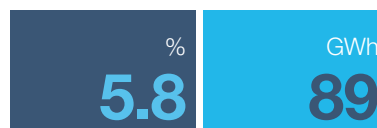
Capital-actions	CHF 1 100 000
Autres actionnaires	Commune de Reckingen-Gluringen (40%), Actionnaires privés (19.1%), Axpo Power AG (9.1%), GKW AG (9.1%), EW Goms Holding AG (9.1%), Bourgeoisie de Reckingen-Gluringen (4.5%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Wannebode
Bassin versant (apports)	Blinna



### Forces Motrices de Martigny-Bourg SA

17

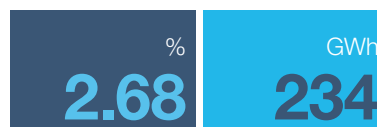
Capital-actions	CHF 3 000 000
Autres actionnaires	Commune de Bovernier (23.04%), Commune de Sembrancher (18.72%), Alpiq Suisse SA (18%), Commune de Martigny (17.22%), Commune de Martigny-Combe (15.58%), Commune de Vollèges (1.64%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Martigny-Bourg
Bassin versant (apports)	Dranse



### Energie Electrique du Simplon SA (EES)

6

Capital-actions	CHF 8 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (80.01%), EnAlpin AG (10.79%), EWBN AG (3.06%), Alpiq AG (1.90%), Actionnaires privés (1.56%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagements	Gondo, Gabi, Tannuwald
Bassins versants (apports)	Grosswasser, Diveria



### Nant de Drance SA

19

Capital-actions	CHF 330 000 000
Autres actionnaires	Alpiq AG (39%), CFF (36%), Services industriels de Bâle IWB (15%)
Activité	Production hydroélectrique par pompage-turbinage
Aménagement	Nant de Drance
Bassin versant (apports)	Nant de Drance
Puissance installée	900 MW



### EOS Holding SA

Capital-actions	CHF 324 000 000
Autres actionnaires	Romande Energie SA (29.71%), Groupe E (23.09%), Ville de Lausanne (20.74%), SIG - Services industriels de Genève (20.39%)
Activités	Gestion participation dans Alpiq Nouvelles énergies renouvelables



## PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV   
Production annuelle **Aménagement Chippis-Rhône****10**

Exploitant	FMV
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Chippis
Bassin versant (apports)	Rhône

GWh  
**220****Valpellets SA**

Capital-actions	CHF 3 000 000
Autre actionnaire	Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO; 50%)
Activité	Production et commercialisation de granulés de bois (pellets)
Installation	1 centre de production basé sur le site industriel de l'UTO (Uvrier)
Ventes annuelles	8 663 tonnes de pellets

%  
**50**

## PARTICIPATIONS

# TRANSPORT ET DISTRIBUTION

### TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Participation FMV 

#### B-Valgrid SA

Capital-actions	CHF 12 000 000
Autres actionnaires	SEIC SA (15%), Sinergy Infrastructure SA (8%), Sogesa SA (8%), Romande Energie Holding SA (8%), Commune de Fully (3%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Bas-Valais (entre Saint-Triphon et Siviez)

%  
**58**

#### Valgrid AG

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	EnAlpin AG (35%), EVWR AG (5.15%), EWBN AG (4.12%), EWZ AG (2.06%), ReLL AG (2.06%), EWO AG (0.51%), EW Goms Holding AG (0.10%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Haut-Valais (entre Chippis et Ulrichen)

%  
**51**

#### Swissgrid AG

Capital-actions	CHF 317 917 131
Autres actionnaires	BKW Netzbeteiligung AG (36.40%), Axpo (groupe) (31.69%), EWZ (8.74%), SIRESO SA (4.42%), CKW AG (4.24%), autres (13.47%)
Activité	Réseau électrique suisse à très haute tension (THT)
Zone de desserte	Suisse

%  
**1.04**

#### SIRESO SA

Capital-actions	CHF 46 000 000
Autres actionnaires	CPEV (30.21%), CPCL (6.04%), CIP (7.69%), CPPEF (5.07%), RP (30.21%), ECA (2.75%), EOSH (3.12%), Groupe E (3.12%), REH (3.12%), esr (0.55%), SIE (0.68%), Viteos (0.68%), SIG (3.12%), ENERDIS (0.55%)
Activité	Société d'investissement pour l'acquisition d'actions de la société Swissgrid

%  
**3.12**

#### SEIC Service Electrique Intercommunal SA

Capital-actions	CHF 13 687 000
Autres actionnaires	Communes desservies (80%)
Activité	Distribution électrique
Zone de desserte	Communes : Ardon, Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Iséables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz

%  
**20**

#### EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG

Capital-actions	CHF 2 200 000
Autres actionnaires	Communes (50%), Privés (49%)
Activité	Distribution régionale d'électricité 16 kV moyenne tension (MT) et production hydroélectrique
Zone de desserte	Haut-Valais (Brig – Rarogne oriental – Conches)

%  
**1**

## PARTICIPATIONS

EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS  
ET DIVERS

## EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS ET DIVERS

Participation FMV ■

**HYDRO Exploitation SA**

Capital-actions	CHF 13 000 000
Autres actionnaires	Grande Dixence SA (34.96%), Alpiq Suisse SA (26.22%), Romande Energie Holding SA (7.60%), FM Gouggra SA (5%)
Activité	Centre de compétences en prestations de services (exploitation et maintenance d'aménagements hydroélectriques)

%  
**26.22**

**Crans-Montana Energies SA**

Capital-actions	CHF 1 000 000
Autres actionnaires	Commune de Lens (14.79%), Commune de Randogne (12.55%), Commune de Chermignon (11.83%), Commune de Montana (9.79%), Commune d'Icogne (1.02%), Commune de Mollens (1.02%), Association forestière de la Louable Contrée (10%), Association forestière de la Noble Contrée (6%), SOGAVAL SA (23%)
Activités	Production d'énergie thermique et électrique, distribution de chaleur à distance

%  
**10**

**Hydro-Rhône SA**

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%  
**100**

**Alp-Hydro SA**

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%  
**100**

▾ Mon métier, c'est de gérer le parc de production de FMV et de tiers. ▲



Nom : **Maye**  
 Prénom : **Christophe**  
 Age : **37 ans**  
 Fonction : **gestionnaire du portefeuille de production**

# COMMERCIALISER

de l'hydroélectricité

◀ Département Gestion et Commercialisation

▼ Le NLC est indispensable à notre activité de gestion et de commercialisation. C'est un véritable soutien. ▲



**Economiste, Christophe Maye est entré chez FMV il y a neuf ans. Il est chargé de gérer et d'optimiser le portefeuille de production de FMV et de ses partenaires.**

**Quel est votre rôle au sein du département Gestion & Commercialisation (GeCom) de FMV ?**

J'ai deux activités principales. La première consiste à gérer et optimiser la production des aménagements de FMV et de ses partenaires. L'énergie n'a en effet pas le même prix en été et en hiver, le jour et la nuit, en semaine et le week-end. Les barrages étant flexibles, nous faisons en sorte de vendre l'énergie au meilleur prix.

**Concrètement, comment procédez-vous ?**

Je dispose de projections horaires des prix de l'électricité pour les trois prochaines années. Sur cette base et en me fondant sur le solde d'eau – donc d'énergie –, sur la puissance de chaque barrage et sur les apports prévisionnels multiannuels, je définis les modalités de turbinage de chaque aménagement pour optimiser sa production. Je procède de cette manière pour chaque barrage à accumulation.

**Et pour les centrales au fil de l'eau ?**

Ces installations sont beaucoup plus dépendantes de la météo et des aménagements qui se trouvent en amont. Je fais des prédictions de production à trois ans. Sur cette base, FMV vend, ou parfois achète, de l'énergie sur le marché pour que son portefeuille soit à l'équilibre.

**Quelle est votre seconde tâche ?**

Il s'agit du marché infra-journalier. Chaque jour, nous établissons des profils de production prévisionnels pour le lendemain. Mais au jour J, il peut y avoir un décalage

▼ Nous faisons en sorte de vendre notre énergie au meilleur prix. ▲

**Christophe Maye**, gestionnaire du portefeuille de production

entre ces prévisions et la production réelle. En outre, le marché étant régi par l'offre et la demande, les prix peuvent varier à la hausse ou à la baisse pendant la journée. Dans la mesure où je connais la flexibilité et les contraintes des aménagements, je peux décider d'enclencher ou de stopper le turbinage en fonction des prix affichés sur la plateforme infra-journalière.

**C'est le Centre de conduite de Chalais (NLC) qui établit les profils prévisionnels de production n'est-ce pas ?**

En effet. Le NLC a une vision complète des aménagements au fil de l'eau : il connaît les débits d'eau et les programmes des sociétés partenaires, ce qui lui permet de faire des profils prévisionnels de production au jour J-1. C'est en quelque sorte notre « œil ». Je suis en contact téléphonique permanent avec mes collègues du NLC pour optimiser les aménagements. En ce qui concerne le fil de l'eau, c'est le NLC qui m'informe s'il y a plus ou moins d'eau, s'il faut adapter le programme à la hausse ou à la baisse et acheter ou vendre de l'électricité sur le marché infra-journalier.

**Pour vous, l'apport du NLC est important ?**

Il est même indispensable à notre activité de gestion et de commercialisation de l'électricité. En outre, en dehors des heures de bureau, le NLC fait le travail de surveillance et d'optimisation de GeCom. Pour nous, c'est un véritable soutien. ▲

# FMV EN CHIFFRES

## COMPTES ANNUELS

# PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Compte de résultat

L'exercice 2016 de FMV SA se solde par un bénéfice net de CHF 3 235 653.

### Proposition du Conseil d'administration

Le bénéfice au bilan s'établit comme suit au 31.12.2016:

Report au début de l'exercice	CHF	2 317 665
Bénéfice de l'exercice	CHF	3 235 653
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5 553 318</b>

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit:

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	0
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	CHF	0
Dividende de 3% sur le capital-actions nominal (*)	CHF	2 975 984
Report à compte nouveau	CHF	2 577 334
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5 553 318</b>

(\*) Le dividende proposé est réparti comme suit:

CHF 1.98 par action nominative privilégiée A, soit	CHF	2 020 000
CHF 1.00 par action nominative ordinaire B, soit	CHF	980 000
Dividende retenu sur actions propres (art. 659a al. 1 CO)	CHF	-24 016
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2 975 984</b>



## COMPTES ANNUELS

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2016	2015
Ventes et échanges d'énergie	1	162 159 245	166 626 369
Autres produits d'exploitation		11 523 496	10 740 397
Prestations activées		1 184 563	1 262 561
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>174 867 304</b>	<b>178 629 327</b>
Achats et échanges d'énergie		- 133 365 750	- 128 078 035
Frais de personnel		- 13 214 890	- 12 819 829
Autres charges d'exploitation		- 13 681 464	- 14 953 978
<b>Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)</b>		<b>14 605 200</b>	<b>22 777 485</b>
Amortissements et corrections de valeur		- 3 141 945	- 6 125 530
<b>Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)</b>		<b>11 463 255</b>	<b>16 651 955</b>
Dividendes		2 647 574	4 955 363
Intérêts actifs		1 163 924	1 124 029
Charges financières		- 2 667 322	- 4 328 855
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>12 607 431</b>	<b>18 402 492</b>
Produits extraordinaires	2	1 028 222	—
Charges extraordinaires	3	- 8 500 000	- 12 500 000
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>- 7 471 778</b>	<b>- 12 500 000</b>
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>5 135 653</b>	<b>5 902 492</b>
Impôts sur le bénéfice	4	- 1 900 000	- 2 600 000
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 235 653</b>	<b>3 302 492</b>

## COMPTES ANNUELS

# BILAN

### ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie et actifs cotés en Bourse	5	132 060 148	197 774 210
Créances sur ventes et prestations			
envers des tiers		17 025 141	16 973 195
envers des sociétés du Groupe		1 883 678	2 875 631
Autres créances à court terme	6		
envers des tiers		1 009 343	1 256 056
envers des sociétés du Groupe		30 766	30 766
Prêts à court terme	7		
à des tiers		5 000 000	885 000
à des sociétés du Groupe		46 425 000	41 575 000
Stocks		309 880	359 565
Actifs de régularisation	8	20 657 029	14 985 148
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>224 400 985</b>	<b>276 714 571</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	9		
Prêts à des tiers		12 327 106	12 333 759
Prêts aux sociétés du Groupe		21 725 000	6 150 000
Participations		103 306 795	90 378 960
Immobilisations corporelles		114 183 455	85 550 871
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>251 542 356</b>	<b>194 413 590</b>
<b>ACTIF</b>		<b>475 943 341</b>	<b>471 128 161</b>

## PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2016		31.12.2015	
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>					
Dettes sur achats et prestations					
envers des tiers		15 413 474		17 496 290	
envers des sociétés du Groupe		470 933	15 884 407	547 216	18 043 506
Dettes à court terme portant intérêt	10		—		—
Autres dettes à court terme			—		—
Passifs de régularisation			45 764 045		47 426 575
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>			<b>61 648 452</b>		<b>65 470 081</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>					
Dettes à long terme portant intérêt	10		—		—
Provisions					
Risques ouverture du marché	11	15 000 000		15 000 000	
Risques énergétiques	12	146 782 184		138 282 184	
Retours de concession	13	103 290 432	265 072 616	103 290 432	256 572 616
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>			<b>265 072 616</b>		<b>256 572 616</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital-actions	14	100 000 000		100 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice		20 000 000		20 000 000	
Réserve libre issue du bénéfice		23 668 955		23 789 900	
Réserve pour actions propres	15	2 331 045		2 210 100	
Réserve facultative issue du bénéfice		2 317 665		1 993 072	
Bénéfice de l'exercice		3 235 653		3 302 492	
Propres parts du capital	15	-2 331 045	149 222 273	-2 210 100	149 085 464
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>149 222 273</b>		<b>149 085 464</b>
<b>PASSIF</b>			<b>475 943 341</b>		<b>471 128 161</b>

## COMPTES ANNUELS

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2016	2015
Résultat annuel	3 235 653	3 302 492
Amortissements et corrections de valeur	3 141 945	6 125 530
Charges extraordinaires	8 500 000	12 500 000
Charges et produits non monétaires	-1 154 810	-1 221 041
<b>Cash-flow</b>	<b>13 722 788</b>	<b>20 706 981</b>
Variation des créances	1 186 720	-4 861 423
Variation des actifs de régularisation	-5 671 881	-2 328 391
Variation des stocks	19 932	-34 691
Variation des dettes sur achats et prestations	-2 159 099	4 030 105
Variation des passifs de régularisation	-1 662 530	5 029 455
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-8 286 858</b>	<b>1 835 055</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>5 435 930</b>	<b>22 542 036</b>
Investissements immobilisations corporelles	-30 059 947	-62 685 546
Acquisition de participations	-2 807 854	-67 788
Vente de titres	150 000	—
Nouveaux prêts octroyés	-67 000 000	-32 106 250
Remboursement de prêts	31 666 653	30 531 457
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-68 051 148</b>	<b>-64 328 127</b>
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
Rachat d'actions propres	-120 945	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-3 098 844</b>	<b>-2 977 899</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>-65 714 062</b>	<b>-44 763 990</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	197 774 210	242 538 200
Au 31.12	132 060 148	197 774 210
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-65 714 062</b>	<b>-44 763 990</b>

## COMPTES ANNUELS

## ANNEXE AUX COMPTES 2016

**Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

**Créances**

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

**Stocks**

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

**Actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent en principe sur les catégories suivantes :

Désignation	Années	Méthode
Barrages, conduites et galeries	80	Linéaire
Installations mécaniques	25-40	Linéaire
Installations électriques	25-35	Linéaire
Equipements hydrauliques	20-40	Linéaire
Immeubles	20-50	Linéaire
Installations de production au bénéfice de la RPC (rétribution à prix coûtant)	20-25	Linéaire
Centre de conduite	10-15	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Informatique	5	Linéaire
Véhicules/outillage	1	Linéaire

**Cours de change**

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2016 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

**Produits dérivés**

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit: ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 3 837 772.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (EN CHF)

### 1. Ventes et échanges d'énergie

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité. La société FMV SA est active dans la production et la commercialisation d'électricité. Les activités de transport d'électricité sont assumées par les filiales B-Valgrid SA et Valgrid AG. Ces entités juridiques indépendantes respectent ainsi les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes.

### 2. Produits extraordinaires

	2016	2015
Indemnité complémentaire Swissgrid (installations THT)	1 028 222	—
<b>Total</b>	<b>1 028 222</b>	<b>—</b>

### 3. Charges extraordinaires

	2016	2015
Dotation à la provision «Risques énergétiques»	8 500 000	12 500 000
<b>Total</b>	<b>8 500 000</b>	<b>12 500 000</b>

La gestion d'un portefeuille énergétique expose la société à des risques, notamment de volume et de prix. Le but de la provision «Risques énergétiques» est de financer la couverture de ces risques.

### 4. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position «Charges extraordinaires» sont ainsi fiscalisées.

### 5. Trésorerie et actifs cotés en Bourse

	2016	2015
Trésorerie	131 426 461	197 209 657
Titres (cotés en Bourse)	633 687	564 553
<b>Total</b>	<b>132 060 148</b>	<b>197 774 210</b>

### 6. Autres créances à court terme

	2016	2015
Impôt anticipé	1 009 343	555 353
c/c Poste de couplage		
Creux de Chippis	—	700 703
c/c Hydro-Rhône	30 766	30 766
<b>Total</b>	<b>1 040 109</b>	<b>1 286 822</b>

### 7. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent au 31 décembre 2016 à CHF 51 425 000. Durant l'exercice 2016, CHF 31 660 000 ont été remboursés, CHF 10 800 000 ont été transférés dans la catégorie «Participations» et CHF 1 425 000 ont été transférés depuis la catégorie «Immobilisations financières». Durant l'année 2016, de nouveaux prêts ont été accordés à des sociétés du Groupe à hauteur de CHF 45 000 000 et à des tiers pour CHF 5 000 000.

### 8. Actifs de régularisation

Cette position contient les livraisons d'énergie non facturées au 31 décembre 2016, les charges payées d'avance ainsi que les produits à recevoir.

## 9. Actif immobilisé

	Prêts à des tiers	Prêts aux sociétés du Groupe	Participations	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2015	12 933 759	6 909 131	462 964 200	103 480 239	586 287 329
Augmentations		17 000 000	13 607 854	31 244 510	61 852 364
Diminutions	- 6 653		- 150 000		- 156 653
Transfert à court terme		-1 425 000			-1 425 000
<b>Valeur brute au 31.12.2016</b>	<b>12 927 106</b>	<b>22 484 131</b>	<b>476 422 054</b>	<b>134 724 749</b>	<b>646 558 040</b>
Amortissements cumulés au 31.12.2015	600 000	759 131	372 585 240	17 929 368	391 873 739
Augmentations ordinaires			524 269	2 607 539	3 131 808
Augmentations complémentaires			5 750	4 387	10 137
Diminutions					—
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	<b>600 000</b>	<b>759 131</b>	<b>373 115 259</b>	<b>20 541 294</b>	<b>395 015 684</b>
Valeur nette au 31.12.2015	12 333 759	6 150 000	90 378 960	85 550 871	194 413 590
<b>Valeur nette au 31.12.2016</b>	<b>12 327 106</b>	<b>21 725 000</b>	<b>103 306 795</b>	<b>114 183 455</b>	<b>251 542 356</b>

Valeur brute des participations			31.12.2016		31.12.2015	
Sociétés (* sociétés de partenaires)	Siège	%	CHF	%	CHF	
* Rhonewerke AG	Ernen	70	347 640 000	70	347 640 000	
* Hydro-Rhône SA	Sion	100	370 000	100	370 000	
* Kraftwerk Merezenbach AG	Münster-Geschinen	25	850 000	25	850 000	
* Lizerne et Morge SA	Sion	20	2 000 000	20	2 000 000	
* Kraftwerke Dala AG	Inden	10	600 000	10	600 000	
* Electra-Massa AG	Naters	11.5	2 492 375	11.5	2 492 375	
* Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	10	2 000 000	10	2 000 000	
* Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	10	2 436 235	10	2 436 235	
* Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	20	6 673 333	20	5 873 333	
* Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	5.8	3 304 000	5.8	3 304 000	
* Nant de Drance SA	Finhaut	10	45 571 867	10	35 571 867	
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	10	255 000	10	255 000	
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	9.1	100 000	9.1	100 000	
Valgrid AG	Rarogne	51	10 200 000	51	10 200 000	
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	58	6 504 000	56	6 240 000	
SEIC SA	Vernayaz	20	2 805 500	20	2 805 500	
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	1	40 100	1	40 100	
HYDRO Exploitation SA	Sion	26.2	3 409 000	26.2	3 409 000	
EOS Holding SA	Lausanne	6.1	23 402 600	6.1	23 402 600	
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	2.7	4 341 300	2.7	4 341 300	
Valpellets SA	Sion	50	1 500 000	50	1 500 000	
Alp-Hydro SA	Sion	100	447 200	100	447 200	
Gries Wind AG	Obergoms	0	—	10	150 000	
Swissgrid AG	Laufenburg	1	7 931 457	0.9	6 827 902	
Crans-Montana Energies SA	Montana	10	100 000	10	100 000	
SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA	Granges-Paccot	3.1	1 442 337	3.1	7 788	
Energiepark Z'Brigg AG (en création)	Ernen	2	5 750	0	—	
<b>Total</b>			<b>476 422 054</b>		<b>462 964 200</b>	

Le pourcentage des droits de vote et le pourcentage des participations sont équivalents.

### Garanties

Dans les sociétés de partenaires, FMV SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à couvrir les charges des dites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux. En relation avec ces engagements et en particulier dans le contexte actuel des prix du kWh sur le marché, un montant adéquat figurant au niveau des provisions à long terme est réservé.

### Prêts aux sociétés du Groupe :

Sociétés	31.12.2016	31.12.2015
Hydro-Rhône SA	759 131	759 131
Kraftwerk Merezenbach AG	—	900 000
Kraftwerk Lötschen AG	4 725 000	5 250 000
Valgrid AG	17 000 000	—
<b>Total</b>	<b>22 484 131</b>	<b>6 909 131</b>

Le prêt accordé à la société Hydro-Rhône SA fait l'objet d'un correctif de valeur. La provision y relative est portée en diminution du prêt à l'actif. Le prêt à Kraftwerk Merezenbach AG a été transféré sous la position « Prêts à court terme ».



### 10. Dettes à long terme /

#### dettes à court terme portant intérêt

La société n'a aucune dette à court ni à long terme.

### 11. Provision «Risques ouverture du marché»

	2016	2015
Solde au 01.01	15 000 000	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
<b>Solde au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

La dotation à la provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

### 12. Provision «Risques énergétiques»

	2016	2015
Solde au 01.01	138 282 184	125 782 184
Augmentation (+) / diminution (-)	8 500 000	12 500 000
<b>Solde au 31.12</b>	<b>146 782 184</b>	<b>138 282 184</b>

Cette provision sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

### 15. Réserve pour actions propres

	2016			2015		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B (acquisitions 2006)	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Actions nominatives ordinaires B (acquisition 2016)	1 915	63	120 945	—	—	—
<b>Total</b>	<b>24 016</b>		<b>2 331 045</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>

### 13. Provision «Retours de concession»

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2016	2015
Solde au 01.01	103 290 432	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
<b>Solde au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>	<b>103 290 432</b>

### 14. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 40 et 41 du présent rapport.

## 16. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

## 17. Actifs nantis

	2016	2015
Créances UBS SA	554 880	558 093
<b>Total</b>	<b>554 880</b>	<b>558 093</b>

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 510 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 2016, ce montant s'élève à CHF 554 880.

## 19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2016	Solde à libérer au 31.12.2015
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre nouvel actionnaire potentiel de la société B-Valgrid SA.

## 18. Dette envers les institutions

### de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 122 779 au 31 décembre 2016.

## 20. Honoraires de l'organe de révision

	2016	2015
Prestations de révision	54 000	54 000
Autres prestations de services	—	—
<b>Total</b>	<b>54 000</b>	<b>54 000</b>

## 21. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE FMV SA, A SION**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de votre société, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

  
 FIDUCIAIRE FIDAG SA  
 Yves Darbellay  
 Expert-réviseur agréé  
 Réviseur responsable

  
 Christelle Sierro Fardel  
 Experte-réviseur agréée

Martigny, le 23 mars 2017

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# PRINCIPES

### Bases

Le boucllement des comptes de FMV SA et des sociétés du Groupe FMV s'effectue selon des principes uniformes de présentation et d'évaluation. Les comptes annuels ont été repris dans les comptes consolidés sans ajustement (consolidation à la valeur comptable).

### Méthodes de consolidation

La consolidation des participations s'effectue comme suit :

**L'intégration proportionnelle** est appliquée aux sociétés de partenaires dans lesquelles FMV SA détient directement ou indirectement plus de 20% du capital et envers lesquelles elle s'est engagée à couvrir les charges dans la proportion de sa participation.

Dans ces cas, tous les postes du bilan et du compte de résultat sont pris en compte proportionnellement à la hauteur de la participation.

Les sociétés dans lesquelles FMV SA contrôle directement ou indirectement la majorité du capital-actions, à l'exception des sociétés de partenaires, sont consolidées selon la méthode de **l'intégration globale** : l'actif, le passif, les charges et les produits de ces sociétés sont intégrés à 100% dans les comptes consolidés. La part des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat du Groupe FMV est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé. Au 31 décembre 2016, aucune société n'est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les autres participations comprises entre 21% et 50% sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la **mise en équivalence**. Ces participations reflètent ainsi la part du Groupe FMV aux fonds propres des sociétés concernées.

Les participations inférieures ou égales à 20% ne sont **pas consolidées**. Elles figurent à l'actif à leur valeur d'achat, sous déduction des amortissements nécessaires. Le compte de résultat consolidé englobe les dividendes effectifs encaissés durant la période.

La méthode retenue pour les sociétés B-Valgrid SA et Valgrid AG est celle de la mise en équivalence car le Groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de décision sur ces sociétés. Les décisions importantes nécessitent l'accord de deux actionnaires représentant plus de 50% des voix.

La société Valpellets SA est détenue à 50% par FMV SA. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle (joint-venture).

Les sociétés Hydro-Rhône SA et Alp-Hydro SA n'ayant pas d'activité opérationnelle ne sont pas intégrées dans les comptes consolidés du Groupe FMV.

### Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode anglo-saxonne.

Les écarts de première consolidation sont portés à l'actif dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». En règle générale, ils sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle des concessions.

### Date de clôture

Les comptes consolidés se basent sur les comptes annuels audités des sociétés concernées.

Si aucun boucllement intermédiaire n'est établi au 31 décembre, le dernier boucllement est pris en compte pour les sociétés dont la date de clôture ne correspond pas à celle de FMV SA.

### Périmètre de consolidation

(Etat au 31.12.2016)

Société	Siège	Capital- actions (en kCHF) au 31.12.16	Part directe de FMV SA en % au 31.12.16	Part du Groupe FMV en % au 31.12.16	Méthode de conso- lidation
*) Rhonewerke AG	Ernen	24 000	70		P
**) Kraftwerk Aegina AG	Obergoms	12 000		35	P
**) Kraftwerk Lötschen AG	Steg	25 000		35	P
**) Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre	50 000		19.3	P
*) Kraftwerk Merezzenbach AG	Münster-Geschinen	500	25		P
Valpellets SA	Sion	3 000	50		P
Valgrid AG	Rarogne	20 000	51		E
HYDRO Exploitation SA	Sion	13 000	26.2	27.2	E
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	12 000	58		E
*) Lizerne et Morge SA	Sion	10 000	20		NC
*) Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	12 000	20		NC
*) Electra-Massa AG	Naters	20 000	11.5		NC
*) Kraftwerke Dala AG	Inden	6 000	10		NC
*) Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	2 000	10		NC
*) Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	6 000	10		NC
*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3 000	5.8		NC
*) Nant de Drance SA	Finhaut	330 000	10		NC
SEIC SA	Vernayaz	13 687	20		NC
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	2 500	10		NC
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	1 100	9.1		NC
EOS Holding SA	Lausanne	324 000	6.1		NC
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	2 200	1		NC
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	8 000	2.7		NC
Swissgrid AG	Laufenburg	317 917	1.04		NC
Crans-Montana Energies SA	Montana	1 000	10		NC
SIRESO SA	Granges-Paccot	46 000	3.1		NC
Energiepark Z'Brigg AG	Ernen	En création	2		NC
1) Hydro-Rhône SA	Sion	100	100		NC
1) Alp-Hydro SA	Sion	100	100		NC

\*) sociétés de partenaires

intégration proportionnelle P

\*\*) consolidation dans Rhonewerke AG

mise en équivalence E

1) sans activité opérationnelle

participation non consolidée NC

### Relations entre les sociétés du Groupe FMV

Les créances, les dettes, les produits et les charges internes du Groupe FMV sont compensés.

### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Les différents éléments de la fortune et des engagements sont évalués de manière uniforme au sein du Groupe FMV. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

### Titres

Les titres figurent au bilan à leur prix d'achat ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'achat ou s'il s'agit d'actifs cotés en Bourse. Les déductions éventuelles sont passées par le compte de résultat.

### Créances sur ventes et prestations

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

### Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

### Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont portées au bilan sur la base des coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements.

### Immobilisations incorporelles

Les biens immatériels comprennent les écarts de première consolidation résultant de la consolidation du capital ainsi que les frais d'études engagés pour des projets à long terme.

### Immobilisations corporelles

Les biens matériels figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de construction.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire, en tenant compte de la durée économique d'utilisation, de la nature des équipements et/ou de la durée de concession.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les valeurs historiques sont en principe les suivantes :

Barrages, conduites et galeries	80 ans
Lignes électriques	25-50 ans (selon le niveau de tension)
Installations mécaniques	25-40 ans
Équipements hydrauliques	20-40 ans
Installations électriques	25-35 ans
Immeubles	20-50 ans
Installations de production au bénéfice de la RPC (rétribution à prix coûtant)	20-25 ans
Centre de conduite	10-15 ans
Mobilier	10 ans
Informatique	5 ans
Véhicules/outillage	1 année

### Dettes portant intérêt

Les emprunts dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont portés au bilan dans les dettes à long terme portant intérêt, ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois dans les dettes à court terme portant intérêt.

### Provisions

Les provisions sont constituées sur la base des engagements individuels et des risques dont l'échéance ou le montant sont incertains.

### Impôts

Tous les impôts dus au bouclement des comptes sont provisionnés, indépendamment de leur échéance.

### Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2016 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

### Produits dérivés

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit : ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 3 837 772.

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

## COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN CHF	Notes	2016	2015
Ventes et échanges d'énergie		175 884 493	181 454 587
Autres produits d'exploitation	1	13 641 264	12 882 479
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>189 525 757</b>	<b>194 337 066</b>
Achats et échanges d'énergie		- 123 841 820	- 118 057 806
Frais de personnel		- 13 214 890	- 12 819 829
Autres charges d'exploitation		- 15 295 762	- 16 311 653
Redevances et impôt spécial	2	- 13 150 968	- 14 391 505
<b>Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)</b>		<b>24 022 317</b>	<b>32 756 273</b>
Amortissements et corrections de valeur	3	- 10 754 298	- 13 511 590
<b>Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)</b>		<b>13 268 019</b>	<b>19 244 683</b>
Produits financiers	4	2 546 157	4 945 595
Quote-part au résultat des sociétés mises en équivalence		1 711 497	1 027 928
Charges financières		- 3 640 202	- 5 684 149
<b>Résultat opérationnel du Groupe</b>		<b>13 885 471</b>	<b>19 534 057</b>
Produits extraordinaires	5	1 054 216	8 045
Charges extraordinaires	6	- 8 521 791	- 12 570 122
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>- 7 467 575</b>	<b>- 12 562 077</b>
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>6 417 896</b>	<b>6 971 980</b>
Impôts sur le bénéfice	7	- 2 752 360	- 3 456 801
<b>Résultat du Groupe</b>		<b>3 665 536</b>	<b>3 515 179</b>
Part des tiers au résultat du Groupe		—	—
<b>Part de FMV SA au résultat du Groupe</b>		<b>3 665 536</b>	<b>3 515 179</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# BILAN CONSOLIDÉ

### ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie et actifs cotés en Bourse		140 549 309	208 437 054
Créances sur ventes et prestations		19 610 271	20 007 940
Autres créances à court terme		1 143 671	1 349 867
Prêts à court terme	8	19 516 250	20 591 250
Stocks		482 681	661 666
Actifs de régularisation		20 726 658	15 176 138
		<b>202 028 840</b>	<b>266 223 915</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
	9		
Immobilisations financières		122 060 982	91 991 144
Immobilisations incorporelles		2 492 196	3 040 192
Immobilisations corporelles		216 123 729	190 709 743
		<b>340 676 907</b>	<b>285 741 079</b>
<b>ACTIF</b>		<b>542 705 747</b>	<b>551 964 994</b>



## PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2016		31.12.2015	
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>					
Dettes sur achats et prestations		18 701 759		21 796 389	
Dettes à court terme portant intérêt	10	3 491 250		21 093 750	
Passifs de régularisation		69 790 118	<b>91 983 127</b>	63 836 929	<b>106 727 068</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>					
Dettes à long terme portant intérêt	11	30 322 250		33 813 500	
Provisions	12	265 159 931	<b>295 482 181</b>	256 750 679	<b>290 564 179</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital-actions		100 000 000	<b>100 000 000</b>	100 000 000	<b>100 000 000</b>
Part des tiers		—	—	—	—
Réserve légale issue du bénéfice		22 409 933		22 315 275	
Réserve libre issue du bénéfice		23 668 955		23 789 900	
Réserve pour actions propres	18	2 331 045		2 210 100	
Réserve de consolidation		3 680 794		3 569 970	
Bénéfice reporté		1 815 221		1 483 423	
Bénéfice de l'exercice		3 665 536		3 515 179	
Propres parts du capital		-2 331 045		-2 210 100	
Total réserves du Groupe	13		<b>55 240 439</b>		<b>54 673 747</b>
<b>PASSIF</b>			<b>542 705 747</b>		<b>551 964 994</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EN CHF	2016	2015
Résultat annuel	3 665 536	3 515 179
Amortissements et corrections de valeur	10 754 298	13 511 590
Charges extraordinaires	8 409 252	12 519 250
Dividendes encaissés des sociétés mises en équivalence	911 760	917 105
Charges et produits non monétaires	-2 947 828	-2 316 069
<b>Cash-flow</b>	<b>20 793 018</b>	<b>28 147 055</b>
Variation des créances	603 865	-3 017 516
Variation des actifs de régularisation	-5 550 520	-3 381 704
Variation des stocks	149 232	-91 219
Variation des dettes sur achats et prestations	-3 094 630	5 545 349
Variation des passifs de régularisation	5 953 189	4 408 582
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-1 938 864</b>	<b>3 463 492</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>18 854 154</b>	<b>31 610 547</b>
Investissements immobilisations corporelles	-34 189 354	-69 126 203
Variation des prêts octroyés	-25 702 097	-603 544
Acquisition de participations	-2 807 854	-67 788
Vente de participations	150 000	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-62 549 305</b>	<b>-69 797 535</b>
Variation des emprunts	-21 093 750	-1 846 250
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
Rachat d'actions propres	-120 945	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-24 192 594</b>	<b>-4 824 149</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>-67 887 745</b>	<b>-43 011 137</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	208 437 054	251 448 191
Au 31.12	140 549 309	208 437 054
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-67 887 745</b>	<b>-43 011 137</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

COMMENTAIRES SUR LES  
COMPTES CONSOLIDÉS (EN CHF)**1. Autres produits d'exploitation**

	2016	2015
Prestations pour tiers	12 375 180	11 552 818
Prestations propres portées à l'actif	1 266 084	1 329 661
<b>Total</b>	<b>13 641 264</b>	<b>12 882 479</b>

**2. Redevances et impôt spécial**

Ce poste représente les redevances et l'impôt spécial versés aux communautés publiques qui ont octroyé les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

**3. Amortissements et corrections de valeur**

	2016	2015
Immobilisations financières	164 850	1 171 250
Immobilisations incorporelles	547 996	2 867 827
Immobilisations corporelles	10 041 452	9 472 513
<b>Total</b>	<b>10 754 298</b>	<b>13 511 590</b>

**4. Produits financiers**

	2016	2015
Intérêts actifs	810 342	907 336
Dividendes	1 735 815	4 038 259
<b>Total</b>	<b>2 546 157</b>	<b>4 945 595</b>

**5. Produits extraordinaires**

Cette position comprend principalement l'indemnité complémentaire versée par Swissgrid concernant le rachat des installations THT. Le reste est constitué de dissolutions de provisions excédentaires.

**6. Charges extraordinaires**

Cette position intègre principalement la dotation de CHF 8 500 000 à la provision «Risques énergétiques». Cette provision a pour but de financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, notamment les risques de volume et de prix.

**7. Impôts sur le bénéfice**

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position «Charges extraordinaires» sont ainsi fiscalisées.

**8. Prêts à court terme**

Les prêts à court terme s'élèvent à CHF 19 516 250 au 31 décembre 2016 et seront échus durant l'exercice 2017.

## 9. Actif immobilisé

	Immobilisations financières	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2015	133 226 553	337 794 683	391 257 819	862 279 055
Reclassements	—	—	- 104 348	- 104 348
Augmentations	31 632 591	—	35 455 438	67 088 029
Diminutions	- 1 397 903	—	—	- 1 397 903
<b>Valeur brute au 31.12.2016</b>	<b>163 461 241</b>	<b>337 794 683</b>	<b>426 608 909</b>	<b>927 864 833</b>

Amortissements cumulés au 31.12.2015	41 235 409	334 754 491	200 548 076	576 537 976
Reclassements	—	—	- 104 348	- 104 348
Augmentations	164 850	547 996	10 041 452	10 754 298
Diminutions	—	—	—	—
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	<b>41 400 259</b>	<b>335 302 487</b>	<b>210 485 180</b>	<b>587 187 926</b>

Valeur nette au 31.12.2015	91 991 144	3 040 192	190 709 743	285 741 079
<b>Valeur nette au 31.12.2016</b>	<b>122 060 982</b>	<b>2 492 196</b>	<b>216 123 729</b>	<b>340 676 907</b>

### Immobilisations financières

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2016	31.12.2015
Participations non consolidées	106 319 054	93 125 200
Participations mises en équivalence	24 143 831	23 080 094
Prêts	32 998 356	17 021 259
<b>Total</b>	<b>163 461 241</b>	<b>133 226 553</b>

### Immobilisations incorporelles

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2016	31.12.2015
Projets à long terme	759 131	759 131
Droits de prélèvement d'énergie	336 967 731	336 967 731
Autres	67 821	67 821
<b>Total</b>	<b>337 794 683</b>	<b>337 794 683</b>

Les « Droits de prélèvement d'énergie » représentent les écarts de consolidation provenant des prises de participation dans les sociétés de production consolidées.

### 10. Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2016	31.12.2015
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	3 491 250	21 093 750
<b>Total</b>	<b>3 491 250</b>	<b>21 093 750</b>

### 11. Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2016	31.12.2015
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	30 322 250	33 813 500
<b>Total</b>	<b>30 322 250</b>	<b>33 813 500</b>

Dans le cas des sociétés de partenaires intégrées proportionnellement, il s'agit de la part revenant au Groupe FMV.

### 12. Provisions

	31.12.2016	31.12.2015
Risques ouverture du marché	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	146 782 184	138 282 184
Retours de concession	103 290 432	103 290 432
Autres provisions	87 315	178 063
<b>Total</b>	<b>265 159 931</b>	<b>256 750 679</b>

La provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

	2016
Etat au 01.01	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—
<b>Etat au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>

La provision «Risques énergétiques» sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

	2016
Etat au 01.01	138 282 184
Augmentation (+) / diminution (-)	8 500 000
<b>Etat au 31.12</b>	<b>146 782 184</b>

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2016
Etat au 01.01	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—
<b>Etat au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>

### 13. Réserves du Groupe

	2016
Etat au 01.01	54 673 747
Dividende versé en 2016	-2 977 899
Rachat actions propres	-120 945
Part de FMV SA au résultat annuel	3 665 536
<b>Etat au 31.12</b>	<b>55 240 439</b>

### 14. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

### 15. Actifs nantis

	2016	2015
Créances UBS SA	554 880	558 093
<b>Total</b>	<b>554 880</b>	<b>558 093</b>

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 510 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 2016, ce montant s'élève à CHF 554 880.

### 16. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel se montent à CHF 122 779 au 31 décembre 2016.

### 17. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 40 et 41 du présent rapport.

### 18. Réserve pour actions propres

	2016			2015		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B (acquisition 2006)	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Actions nominatives ordinaires B (acquisition 2016)	1 915	63	120 945	—	—	—
<b>Total</b>	<b>24 016</b>		<b>2 331 045</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>

### 19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2016	Solde à libérer au 31.12.2015
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre nouvel actionnaire potentiel de la société B-Valgrid SA.

### 20. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE FMV SA, A SION**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de FMV SA comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions de la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.


### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

  
Yves Darbellay  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Christelle Siervo Fardel  
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 23 mars 2017

## **Impressum**

### **Rapport de gestion FMV 2016**

Edité en deux langues, le français et l'allemand  
Mai 2017

### **Editeur**

FMV SA

### **Responsable de la publication**

Jérôme Bonvin, FMV SA

### **Textes, graphisme et mise en page**

JB COMM : Elisabeth Gordon, Jose Requena

### **Crédits photos**

Sébastien Moret	couverture, pp. 3, 7, 10-12, 18-20, 30, 36-38, 43-44, 52-54
Michel Martinez	pp. 28, 46
Studio Bonnardot	pp. 46, 49
David Bumann	p. 47
Linda Photography	p. 49

### **Carte du relief du Valais (couverture)**

Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA170031)

### **Impression**

CIR, Sion

## **Photo de couverture**

Centre de conduite du réseau de Chalais (NLC)









FMV SA  
Rue de la Dixence 9  
CH-1951 Sion

Tél.: +41 27 327 45 00  
Fax: +41 27 327 45 01  
E-mail: [info@fmv.ch](mailto:info@fmv.ch)  
[www.fmv.ch](http://www.fmv.ch)